

PLAN DE GESTION DE LA COMBE D'ARC

Organiser l'accueil, la préservation,
l'entretien et la valorisation du cœur de site
classé du Pont d'Arc et ses abords

DECEMBRE 2025



SOMMAIRE

LES ESPACES DE DECOUVERTES ET LES EQUIPEMENTS D'ACCUEILS

1. La route départementale RD290 et ses abords
2. La navette du Pont d'Arc et les arrêts navettes
3. Les espaces de stationnement
4. Les cheminements piétons
5. Accès à l'eau à destination des associations
6. L'affichage de la qualité de l'eau de l'Ardèche
7. Les espaces verts paysagers
8. Les eaux pluviales
9. Les plages du Pont d'Arc
10. Les poubelles et déchets
11. La signalétique
12. Le mobilier d'interprétation
13. Les événements
14. La relation avec les équipements d'accueil privés
15. La médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
16. La communication autour du site de la Combe d'Arc
17. La connaissance et mesure de la fréquentation

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLIS

18. Les prairies
19. Les pelouses sèches
20. Les boisements en libre évolution
21. Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement
23. Les ripisylves et les berges
24. Les mares
25. Les falaises et cavités
26. Les espaces agricoles
27. Les espèces exotiques envahissantes
28. Les suivis environnementaux

LES ESPACES BATIS

29. Les toilettes publiques
30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère - P3
31. La ferme troglodytique
32. Les constructions en pierre sèche



ANIMATION DU PLAN DE GESTION

33. Organiser la gouvernance du site
34. Évaluation et mise à jour du programme de gestion
35. Comprendre les réglementations et protections paysagères et environnementales

Les fiches action du plan de gestion de la Combe d'Arc
Calendrier des actions
Carnet d'acteurs

**Territoires & Paysages**

I. LES ESPACES DE DECOUVERTES ET LES EQUIPEMENTS D'ACCUEILS

- ① La route départementale D290 et ses abords**
- Maintenir la qualité de découverte par la route
 - Assurer la sécurité des usagers

- ② La navette du Pont d'Arc et les arrêts**
- Assurer le fonctionnement la navette
 - Faire connaître la navette
 - Maintenir un accueil de qualité par la navette

- ③ Les espaces de stationnement**
- Assurer le fonctionnement des espaces
 - Garantir la qualité de ces lieux d'accueil
 - Faire connaître et valoriser les espaces vélos

- ④ Les chemins piétons**
- Maintenir la qualité des cheminements piétons
 - Inviter à la découverte du méandre par la boucle du méandre

- ⑤ Accès à l'eau à destination des associations**
- Valoriser cet accès auprès des associations
 - Permettre un accès public à l'Ardèche

- ⑥ Affichage qualité de l'eau de l'Ardèche**
- Intégrer qualitativement l'affichage de la qualité de l'eau au site
 - Communiquer sur la qualité de l'eau en amont du Pont d'Arc

- ⑦ Les espaces verts paysagers**
- Permettre le développement harmonieux et pérenne des plantations dans un esprit le plus naturel possible

- ⑧ Les eaux pluviales**
- Assurer un bon écoulement des eaux pluviales
 - Garantir l'efficacité des fossés et systèmes

- ⑨ Les plages du Pont d'Arc**
- Assurer la sécurité du public au niveau de la zone de baignade
 - Garantir la propreté des plages
 - Faire appliquer les arrêts

- ⑩ Les poubelles et déchets**
- Poursuivre la gestion rigoureuse des déchets assurant la propreté du site

- ⑪ La signalétique**
- Garantir un accueil de qualité et une fluidité de visite
 - Participer à la compréhension du site
 - Pérenniser les installations

- ⑫ Le mobilier d'interprétation**
- Mettre en valeur du mobilier présent
 - Entretien le mobilier présent et futur
 - Poursuivre opérationnellement l'étude d'interprétation réalisée par le SGGA

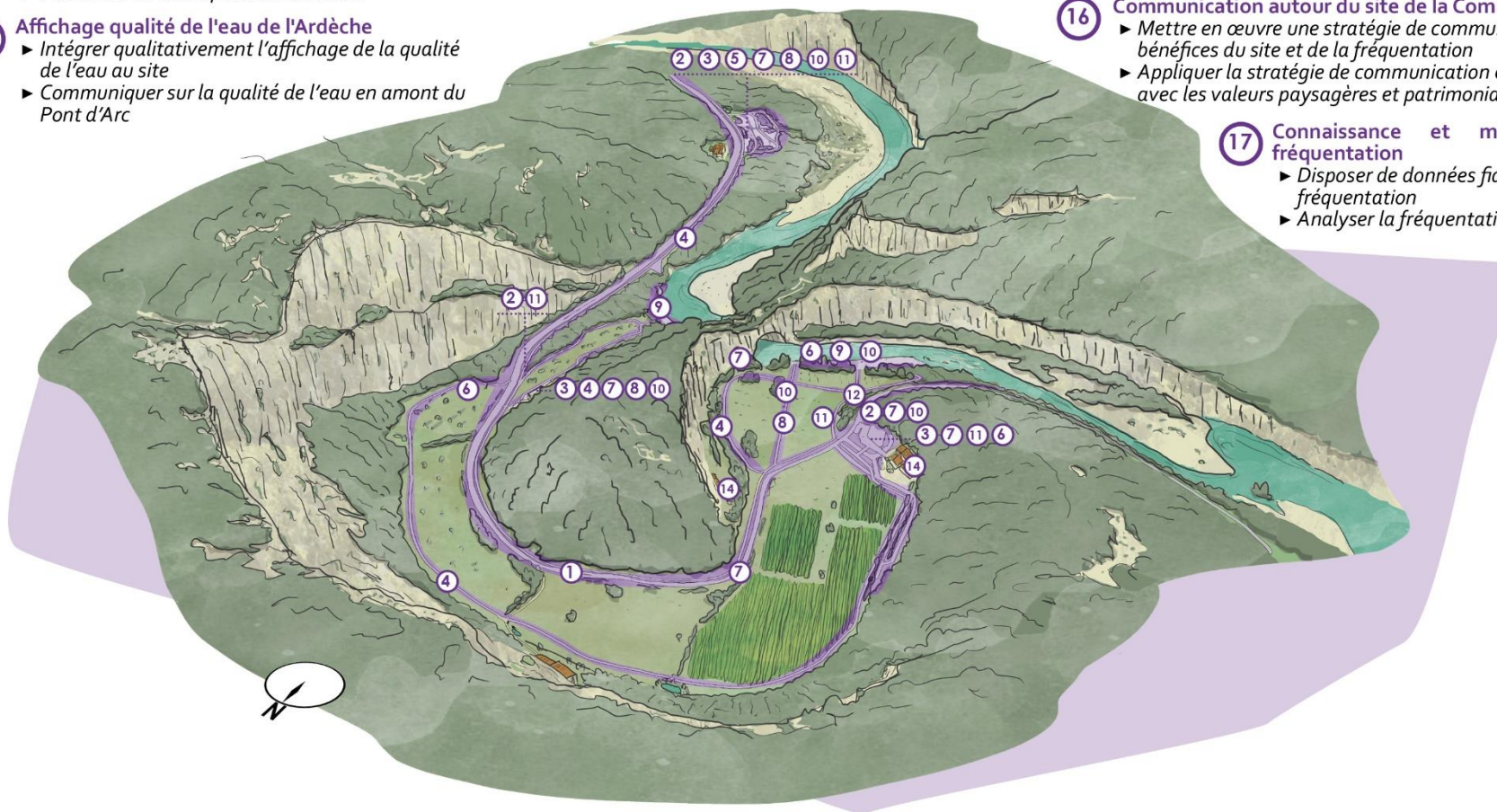
- ⑬ Les événements**
- Organiser la gestion des événements
 - Faciliter la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
 - S'assurer de la prise en compte du paysage et de la biodiversité des lieux

- ⑭ Relation avec les équipements d'accueil privés**
- Informer et consulter les acteurs privés
 - Prendre en compte les impacts positif ou négatif des aménagements auprès des professionnels

- ⑮ Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc**
- Répondre aux besoins des visiteurs
 - Sensibiliser et intéresser les visiteurs sur la grandeur du site

- ⑯ Communication autour du site de la Combe d'Arc**
- Mettre en œuvre une stratégie de communication aux bénéfices du site et de la fréquentation
 - Appliquer la stratégie de communication en adéquation avec les valeurs paysagères et patrimoniales des lieux

- ⑰ Connaissance et mesure de la fréquentation**
- Disposer de données fiables sur la fréquentation
 - Analyser la fréquentation du site



CONTEXTE

La RD290, également appelée route touristique des gorges de l'Ardèche est l'unique accès routier à la Combe d'Arc. Elle permet de relier le village de Saint-Just-d'Ardèche, dans la vallée du Rhône à Vallon Pont d'Arc.

OBJECTIFS

- **Maintenir la qualité de découverte par la route**
- **Assurer la sécurité des usagers**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 2. La navette du Pont d'Arc et les arrêts navettes
- 7. Les espaces verts paysagers
- 20. Les boisements en libre évolution
- 22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement
- 25. Les falaises et cavités
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

1 LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD290 ET SES ABORDS

ENTRETIEN DE LA ROUTE ET DES ACCOTEMENTS

Marquages et signalisation : maintenir la lisibilité des marquages au sol et de la signalisation verticale ; remplacer les éléments dégradés.

Voirie et ouvrages : réaliser les réparations nécessaires sur la chaussée, les tunnels, les parapets, murets et bordures ; assurer le balayage devant les murets pour sécuriser les accotements cyclables, renouvellement des résines de traverser piétonne si elles se dégradent.

Végétation : fauchage des accotements ; entretien minimal des arbres.

Hydraulique : assurer le bon écoulement des eaux sous les murets et des grilles.

Végétation : dégagement de la végétation masquant les passages piétons.

EVALUER LES EFFETS DE LA FINALISATION DES TRAVAUX SUR LA CIRCULATION

Vitesse des usagers : surveiller les comportements en période estivale ; en cas d'excès récurrents, mettre en place des dispositifs temporaires incitatifs, compatibles avec le site classé et les aménagements existants.

Fluidité du trafic : suivre l'évolution des bouchons liés aux entrées de parking ; vérifier que les aménagements en cours permettent de résorber cette problématique.

Etude mobilité : prendre en compte les préconisations de l'étude mobilité menée en 2025, adapter les gestionnaires et maître d'œuvre en fonction des actions.

Stationnements sauvages : identifier les zones de stationnement non autorisées ; en cas de récurrence, installer des dispositifs dissuasifs cohérents avec ceux déjà présents (bordures, murets en pierre, talus, végétalisation).

GESTIONNAIRES

CD07, service des routes, centre d'exploitation basé à Vallon Pont d'Arc

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA)

FREQUENCE

- Entretien et suivi des accotements : 2 fois en hiver, automne et printemps, tous les 15 jours en été
- Entretien de la route : vigilance renforcée les premières années sur la nouvelle portion de route, puis selon programme d'entretien du CD07

CONTEXTE

Transport en commun gratuit et très fonctionnel comprenant 31 à 55 places assis/debout, la navette circule de la gare routière de Vallon Pont d'Arc au parking du Belvédère. Il existe 6 arrêts navettes dont 3 dans le périmètre du plan de gestion : Pont d'Arc plage, Combe d'Arc et Pont d'Arc Belvédère. Ce service est assuré par des autobus de classe I ou II conformément à l'article 71 de l'arrêté du 02 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

OBJECTIFS

- Assurer le fonctionnement la navette
- Faire connaître la navette
- Maintenir un accueil de qualité par la navette

LOCALISATION



Combe d'Arc

Pont d'Arc
plage

Pont d'Arc
belvédère

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

1. La route départementale RD290 et ses abords
7. Les espaces verts paysagers
11. La signalétique
16. Communication autour du site de la Combe d'Arc
17. Connaissance et mesure de la fréquentation

2 LA NAVETTE DU PONT D'ARC ET LES ARRETS NAVETTES

MISE EN SERVICE DE LA NAVETTE

Calendrier de fonctionnement : adapter le planning de la navette aux périodes de vacances scolaires, en s'appuyant sur les données de fréquentation des années précédentes.

Contrat et flocage : formaliser le contrat de location des véhicules et prévoir un flocage mentionnant le parcours et la gratuité du service.

Communication : diffuser l'information sur la mise en service via les canaux disponibles (sites internet, offices de tourisme, accueils de campings...).

ENTRETIEN DES QUAIS AMENAGES

Marquage au sol : réaliser le marquage réglementaire des arrêts pour une identification claire par les usagers.

Signalétique : vérifier la lisibilité des panneaux d'information (horaires, arrêts, parcours...).

Propreté : maintenir les abords des arrêts propres et accueillants.

Sécurité des aménagements : contrôler l'état des murets en pierre sèche et des blocs calcaires ; intervenir en cas de dégradation ou de risque pour les usagers.

Végétation : entretenir les abords pour garantir des espaces ombragés, en cohérence avec les recommandations de la fiche 7 sur les espaces verts paysagers.

BILAN ET STATISTIQUE

Bilan de fin de saison : réaliser une analyse quantitative et qualitative du fonctionnement de la navette (fréquence, taux de remplissage, arrêts...).

Enquête de satisfaction : mettre en place une enquête auprès des usagers pour recueillir leurs retours. Étendre l'enquête aux périodes sans navette afin d'identifier d'éventuels besoins.

GESTIONNAIRE

Communauté de
communes des Gorges de
l'Ardèche

FREQUENCE

- Mise en service de la navette : avril à septembre
- Entretien des quais aménagés : peinture en avril, taille végétaux automne
- Bilan sur fréquentation, retours : période hivernale
- Lors d'évènement, sur demande



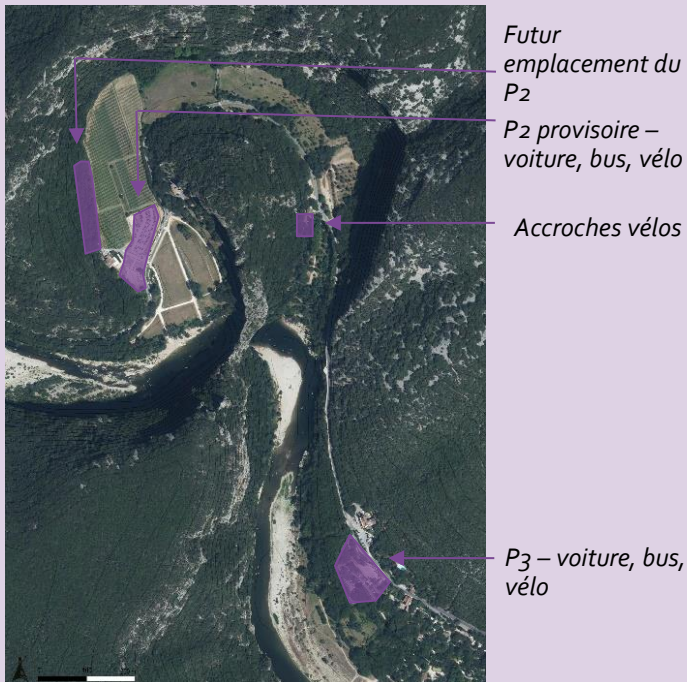
CONTEXTE

Les espaces de stationnement au sein de la Combe d'Arc sont à destination des automobilistes, des véhicules aménagés, des bus, des motos et des vélos. Le parking de la gare routière à Vallon Pont d'Arc n'est pas compris dans le plan de gestion.

OBJECTIFS

- Assurer le fonctionnement des espaces
- Garantir la qualité de ces lieux d'accueil
- Faire connaître et valoriser les espaces vélos

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

1. La route départementale RD290 et ses abords
4. Les cheminements piétons
7. Les espaces verts paysagers
10. Les poubelles et déchets
11. La signalétique
20. Les boisements en libre évolution
30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère -P3
32. Les constructions en pierre sèche

3 LES ESPACES DE STATIONNEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE

Les mobiliers

Horodateurs : assurer leur bon fonctionnement et leur visibilité.

Séparateurs de place en bois : maintenir les installations existantes ; remplacer si nécessaire en conservant la typologie actuelle.

Signalétique : vérifier la lisibilité des panneaux d'information (cf. fiche 11).

Accroches vélos : surveiller leur état ; en cas de saturation régulière, envisager des ajouts en cohérence avec les équipements existants.

Murets en pierre sèche : Contrôler leur stabilité et intervenir selon les recommandations de la fiche 32.

La végétation

Entretien : réaliser un entretien minimal pour garantir un dégagement de gabarit suffisant pour la circulation et le stationnement des véhicules et des piétons en veillant à l'intégration paysagère des parkings. Limiter les interventions d'élagage aux arbres présentant un risque. Appliquer les recommandations des fiches 7 et 20 concernant les espaces verts paysagers et les boisements en libre évolution.

Les revêtements

Revêtements : garantir la fonctionnalité des espaces par la qualité des matériaux en place. Réaliser les réfections nécessaires en conservant les typologies existantes :

- mélange terre-pierre pour les surfaces planes (circulation, stationnement),
- béton bitumineux pour les zones en pente,
- béton désactivé ou drainant pour les voies d'accès.

Gestion des eaux pluviales : assurer l'entretien des ouvrages permettant un bon écoulement (noues, grilles, espaces verts...), afin de limiter les dégradations des revêtements.

GESTIONNAIRES

Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche

CD07

FREQUENCE

- Entretien du mobilier : 4 contrôles par an (1 par saison) et travaux selon les signalements
- Entretien de la végétation : en hiver ou automne
- Entretien des revêtements : 4 contrôles par an (1 par saison) et travaux selon les signalements
- Fonctionnement des parkings : toute l'année et selon les sollicitations
- Entretien du P2 provisoires : 4 contrôles par an (1 par saisons) et travaux selon les signalements
- Travaux qualitatifs du P2 : dès que possible

FONCTIONNEMENT DES PARKINGS

CCGA

Contrôle du stationnement : assurer une présence régulière de la police intercommunale pour vérifier le paiement sur les parkings.

Accès gratuit pour les partenaires : mettre en place un système d'abonnement nominatif pour les agents de la DRAC et les membres des missions scientifiques (Grotte Chauvet).

Valorisation des emplacements camping-cars : Promouvoir les places dédiées sur le parking P3 via les supports de communication du site (site web, médiation sur le terrain...).

Tarification locale incitative : étudier la faisabilité d'un abonnement à tarif préférentiel pour les habitants, sur le modèle des parkings municipaux de Vallon, à étendre aux parkings P2 et P3.



▲ Diversité des revêtements au P3 en fonction des usages (stationnement, cheminement piéton, circulation) et rondins de bois délimitant les places



PARKING PROVISoire P2

CCGA

Portique du parking P2 : veiller à sa fonctionnalité ; prévoir une solution temporaire ou un retrait rapide en cas de casse.

Surveillance de l'état du sol : suivre l'apparition de trous et d'ornières causés par les manœuvres des véhicules, et procéder à leur regarnissage si nécessaire.

Gestion des butées en bois : assurer le maintien des butées en rondins et les remplacer si besoin, en conservant la typologie existante.



▲ Parking P2 provisoire avec bloc béton et rondins de bois



▲ Tas de matériaux issus des phases chantiers sur le P2, première image des visiteurs

CD07

Mise à jour de la signalétique : adapter les panneaux de communication aux travaux restants sur le P2.

Retrait des panneaux obsolètes : enlever les panneaux relatifs aux chantiers déjà réalisés.



▲ Panneau de communication sur les travaux réalisés qui prédomine dans l'espace



CONTEXTE

La découverte du site à pied est facilitée par des promenades aménagées participant à l'accessibilité du site, notamment PMR. Au regard de la forte fréquentation et des intempéries les revêtements des chemins risquent des dégradations.

OBJECTIFS

- **Maintenir la qualité des cheminements piétons**
- **Inviter à la découverte du méandre par la boucle du méandre**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 3. Les espaces de stationnement
- 7. Les espaces verts paysagers
- 18. Les prairies

4 LES CHEMINEMENTS PIETONS

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES CHEMINEMENTS

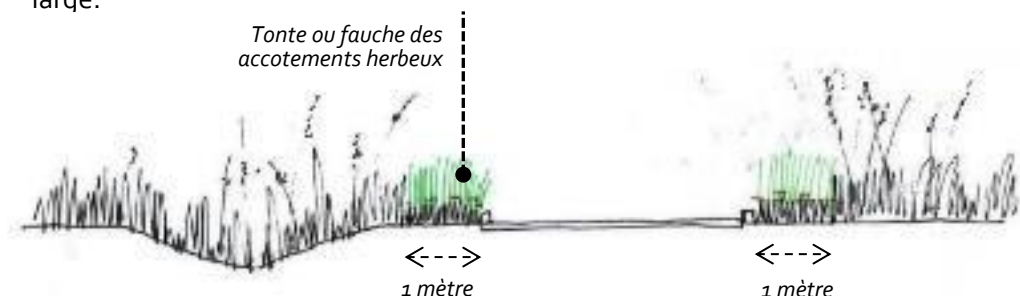
Nettoyage : balayer les cheminements pour retirer ravinements, feuilles et branches. Ramasser les déchets.

Surveillance et entretien : contrôler l'usure des revêtements et conserver les matériaux d'origine lors des réfections. Éviter l'effet patchwork en intervenant par segments homogènes. S'assurer que le géotextile n'est pas visible.

Préservation des sols : maintenir un sol naturel sur la promenade du méandre. En cas d'érosion, renforcer avec un mélange terre-pierre sans imperméabiliser.

Chemins d'accès à la plage amont : intégrer leur réfection et évaluer l'intérêt d'un redimensionnement, d'emmarchements en pierre et d'un revêtement béton pour limiter l'érosion.

Gestion des abords : Tondre ou faucher les accotements herbeux sur 1 mètre de large.



▲ Schéma de principe de la fauche des prairies le long des chemins. Source : CDo7

MOBILIERS D'ACCOMPAGNEMENT

Clôtures et ganivelles : vérifier leur bon positionnement et état général, remplacer rapidement en cas de dégradation, surtout en période estivale pour éviter les cheminements sauvages.

Balisage temporaire : retirer les éléments provisoires (rubalise, chaînage rouge et blanc) de la promenade du méandre.

Signalétique : s'assurer de sa lisibilité, en lien avec la fiche 11.

Nouveaux aménagements : anticiper la gestion des cheminements et du mobilier installés.

Gardes-corps : contrôler leur maintenance sur la liaison amont-aval entre le dernier arrêt navette et le parking P3 Pont d'Arc.

GESTIONNAIRE

Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Balayage : 1 fois à l'automne et 1 fois en période estivale, adapter en fonction des débris
- Surveillance cheminement : 2 fois par an, en sortie d'hiver et début d'été, après les événements d'orage importants
- Surveillance ganivelle et clôture : 1 fois par mois, et tous les 5 jours en période estivale
- Fauchage des abords : première fauche à la mi-mars et seconde après le 15 juillet

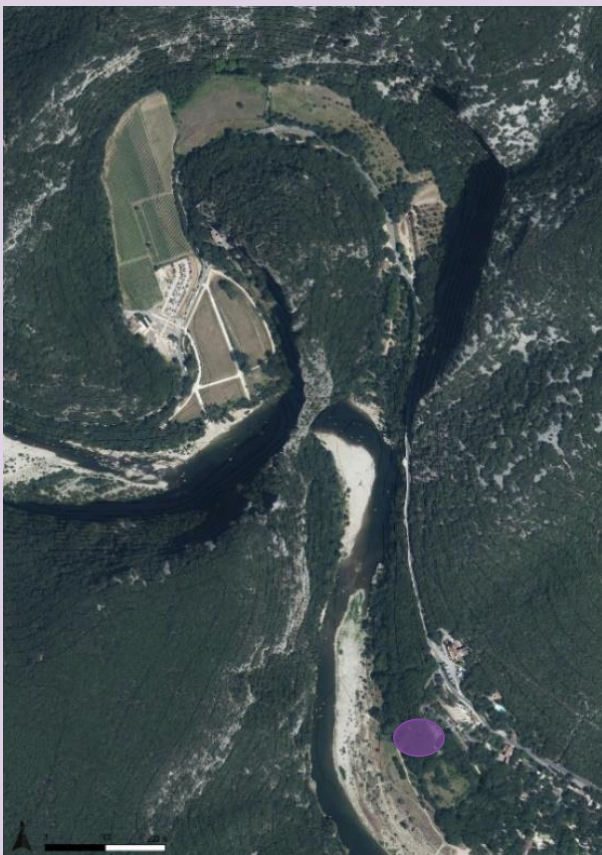
CONTEXTE

L'accès à l'eau à destination des associations est présent au sud du P3. Cet accès par son caractère quasi confidentiel est peu utilisé.

OBJECTIFS

- **Valoriser cet accès auprès des associations**
- **Permettre un accès public à l'Ardèche**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 13. Les événements
- 23. Les ripisylves et les berges
- 30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère -P3

5 ACCES A L'EAU A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

GERER L'ACCES A L'ARDECHE

Information aux associations : communiquer sur la mise à disposition de l'accès.

Conventionnement : formaliser les conditions d'accès (procédure, horaires, période de validité...) via une convention avec les associations, en lien avec la CCGA.

Ouverture de l'accès : prévoir un agent dédié à l'ouverture et à la fermeture de la barrière.

Valorisation : mettre en valeur cet accès en lien avec le local du parking P3.

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA BARRIERE ET DU CHEMINEMENT

Contrôle de l'accès : vérifier régulièrement la tenue de la barrière et l'état du cheminement. Remplacer la barrière en bois à l'identique si nécessaire et engager des travaux de réfection.

Adaptation du revêtement : en fonction de la fréquentation (majoritairement piétonne), évaluer la pertinence d'un revêtement bétonné. Si besoin, privilégier un matériau plus adapté au milieu et demandant moins d'entretien.



▲ Barrière permettant l'accès à l'eau et sente piétonne sur les berges

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Mise en place d'une convention et procédure de gestion dans les 2 prochaines années
- Ouverture de l'accès selon les besoins
- Surveillance : 1 fois par saison et après des crues
- Entretien à adapter à la fréquentation

CONTEXTE

En période estivale, l'eau de baignade est analysée afin d'autoriser ou non la baignade. La qualité de l'eau est ensuite affichée sur le poste de secours. Il se pose aujourd'hui la question d'élargir l'information afin d'éviter la présence de baigneurs arrivés en canoës n'ayant pas eu accès à l'information.

OBJECTIFS

- **Intégrer qualitativement l'affichage de la qualité de l'eau au site**
- **Communiquer sur la qualité de l'eau en amont du Pont d'Arc**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

8. Les eaux pluviales
9. Les plages du Pont d'Arc
14. Relation avec les équipements privés d'accueil
16. Communication autour du site de la Combe d'Arc

6 AFFICHAGE QUALITE DE L'EAU

SUR LE SITE DE LA COMBE D'ARC

- CCGA**
- Affichage de la qualité de l'eau** : mettre à jour quotidiennement l'information sur le poste de secours, avec un code couleur clair (vert = bonne qualité, rouge = mauvaise qualité).
 - Information des visiteurs** : en cas de mauvaise qualité, mobiliser le médiateur pour informer et déconseiller la baignade. Lors d'interdiction, diffuser l'information via les panneaux d'affichage à la gare routière et à l'intérieur des navettes.
 - Signalisation temporaire** : installer un dispositif amovible sur les horodateurs du P2 indiquant « Baignade interdite », à retirer dès la fin de l'interdiction.
 - Support d'affichage** : ne pas pérenniser l'affichage sur la barrière métallique à l'entrée du cheminement.

AUPRES DES ACTEURS LOCAUX

- CCGA**
- Promotion du portail "Ardèche inf'eau Plage"** : faire connaître ce site auprès des visiteurs et des loueurs de canoë, et l'intégrer à l'application Canoë Malin.
 - Communication numérique** : relayer les informations sur la qualité de l'eau via les sites internet et réseaux sociaux des partenaires (office de tourisme, communauté de communes, Projet Grand Site...), notamment en cas d'interdiction de baignade.

POUR SUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

- CCGA**
- Gestion des eaux pluviales** : assurer le bon fonctionnement des noues du site (cf. fiche 8).
- COMMUNE**
- Assainissement** : poursuivre et valoriser les travaux d'assainissement des établissements proches de l'Ardèche.

GESTIONNAIRES

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Commune de Vallon Pont d'Arc

FREQUENCE

- Affichage juillet et août sur le poste de secours
- Communication en cas de baignade interdite (P2, navette, sites Internet)
- Communication du site *Ardèche inf'eau* : toute l'année avec rappel juillet et août



CONTEXTE

Les espaces verts paysagers sont liés à l'aménagement des nouveaux équipements, on les retrouve par exemple, au niveau des parkings, s'appuyant sur la végétation existante, des arrêts de bus, des cheminements ou des toilettes. Ces espaces récemment aménagés nécessitent une gestion minutieuse au démarrage. Elle deviendra moins importante par la suite.

OBJECTIF

- **Permettre le développement harmonieux et pérenne des plantations dans un esprit le plus naturel possible**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 8. Les eaux pluviales
- 27. Les espèces exotiques envahissantes

7 LES ESPACES VERTS PAYSAGERS

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Paillage : pendant la période d'entretien assuré par l'entreprise, vérifier l'état du BRF, des dalles et des toiles. Maintenir 5 cm de BRF autour des plantations. Vérifier la fixation de la toile, ré-enfoncer les agrafes qui se seraient soulevées, enlever les agrafes une fois la toile dégradée. Au-delà de la période d'entretien assuré par l'entreprise Ne pas remplacer les toiles de paillages une fois dégradées, laisser se développer la strate herbacée au pied des arbustes



▲ BRF



▲ Dalles de paillage



▲ Toiles de paillage

Tuteurs et protections : contrôler les tuteurs pour éviter les blessures aux arbres (élastiques trop serrés), retirer le tuteurage après 3 ans. Surveiller les clôtures basses : état des plots de bois et des fils de fer des clôtures basses. Réparer si nécessaire. A terme, si les plantations le permettent enlever les clôtures : suppression du fil de fer, sciage des plots au ras du sol qui seront laissés en place.



▲ Mesure de protection temporaire à retirer quand végétation dominante : piquet en biais, poteau bois et fil acier, ganivelle

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- L'ensemble des marchés de plantations intègre, à charge de l'entreprise, l'entretien et le remplacement des végétaux si nécessaire pendant 3 ans après la réception
- Paillage et tuteurage : contrôles deux fois par ans, assuré par l'entreprise, pendant la période d'entretien.
- Arrosage : contrôle en période estivale mai – octobre, 1 fois toutes les deux semaines, assuré par l'entreprise, pendant la période d'entretien.
- Taille des arbustes : tous les ans en hiver

Arrosage : pendant la période d'entretien assuré par l'entreprise, entretenir les cuvettes et arroser uniquement les premières années, le matin ou le soir, au pied des végétaux.

Taille des arbres et arbustes : adapter la taille selon l'emplacement et la forme des végétaux. Tailler les cépées proches des bancs pour créer de l'ombre, nettoyer les autres. Sur les parkings et cheminements, remonter les couronnes selon le gabarit. Laisser les arbres se développer librement ailleurs. Tailler les arbustes pour les densifier et retirer le bois mort.

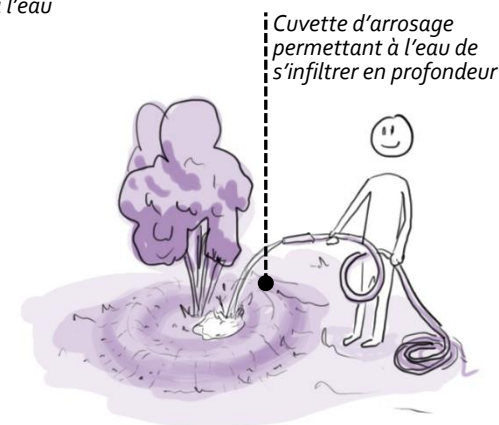
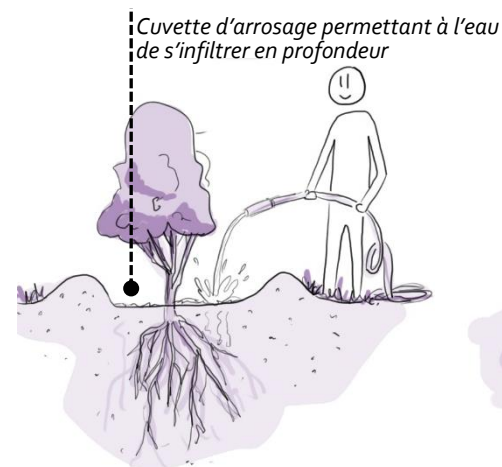
CONTROLE DES VEGETAUX

Reprise des végétaux : pendant la période d'entretien assuré par l'entreprise, contrôler régulièrement la croissance et l'état des plantations.

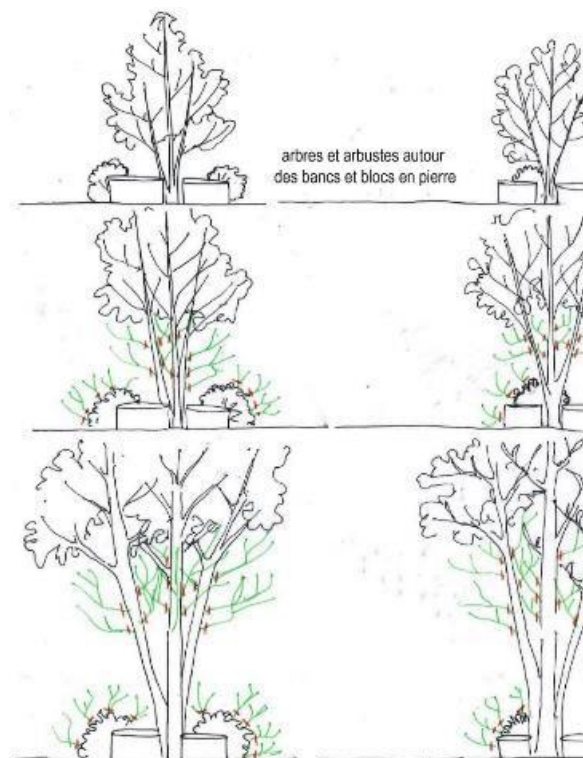
Remplacement : pendant la période d'entretien assuré par l'entreprise, replanter en cas de mortalité ou de dégradation, en respectant la palette végétale.

Observation : identifier les essences qui réussissent ou échouent pour ajuster les futures plantations.

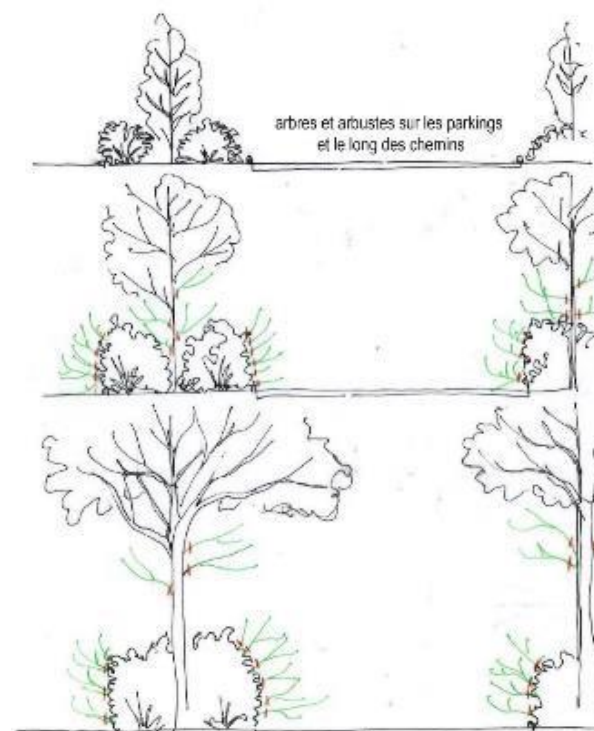
Espèces exotiques envahissantes : vérifier leur absence (cf. fiche 27).



▲ Mise en place et maintien de cuvettes d'arrosage autour des plantations



▲ Gestion de la végétation autour des bancs et blocs en pierre (stop navette), source : CDo7



▲ Gestion de la végétation sur les parkings et le long des chemins, source : CDo7

CONTEXTE

Les différents systèmes de gestion des eaux pluviales sur le site sont, pour la majorité, liés aux équipements (parkings, cheminement) qui présentent des surfaces imperméables. La gestion des eaux pluviales permet de pérenniser les équipements, de traiter les eaux directement sur site et d'éviter au maximum le ruissellement des eaux, notamment en direction de l'Ardèche. Ceci afin de prévenir de l'érosion et des dégâts liés. Attention, les mares ne constituent pas un équipement de gestion des eaux pluviales.

OBJECTIFS

- ▶ Assurer un bon écoulement des eaux pluviales
- ▶ Garantir l'efficacité des fossés et systèmes

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

3. Les espaces de stationnement
4. Les cheminements piétons
7. Les espaces verts paysagers
27. Les espèces exotiques envahissantes

8 LES EAUX PLUVIALES

ENTRETIEN DES NOUES ET FOSSES

Déchets et ravinement : ramasser les déchets et les matériaux déplacés.

Mesures anti-franchissement : vérifier l'état des piquets bois + fils ; réparer rapidement en cas de casse.

Noues en cailloux : évaluer leur efficacité ; compléter en cas de ravinement important.

FAUCHAGE

Noues en bordure des prairies : fauchage ou débroussaillage tardif.

Végétation des berges : conserver autant que possible la végétation pour stabiliser les sols.

Déchets végétaux : évacuer les résidus de fauche et de broyage.

CURAGE

Interventions : établir un programme pluriannuel d'intervention

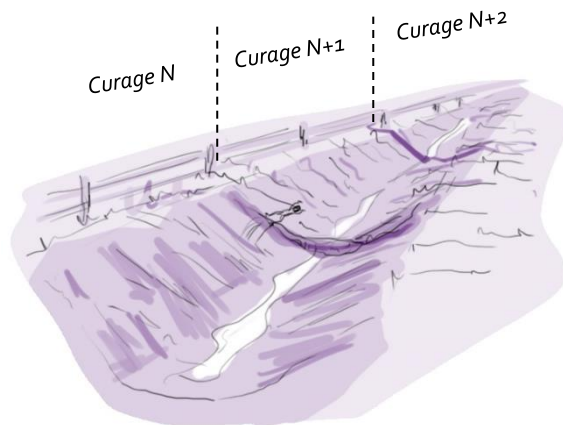
Dimensions : ne pas curer l'ensemble d'un linéaire d'un fossé ou d'une noue, maximum 100 mètres de longueur pour permettre aux espèces présentes de migrer des secteurs curés vers les secteurs non curés qui vont servir de zones-refuge

Recolonisation : étaler les curages dans le temps pour permettre la reprise de la végétation.

Réensemencement de la couche superficielle du fond du fossé : réutiliser la vase superficielle ou semer avec au moins 20 % de *Bromopsis erecta* ; éviter les EEE (cf. fiche 27).

Gabarit des noues/fossés : respecter les dimensions d'origine (largeur, longueur et profondeur), ne pas surcreuser.

Sédiments : évacuer les dépôts de boues et sédiments hors du site.



◀ Schéma théorique de la mise en place d'un curage, ne pas curer l'ensemble d'un linéaire de noue (maximum 100 mètres)

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Entretien courant : tous les mois et en période estivale, 1 x tous les jours
- Fauchage : 1 fois par an
- Curage : période hivernale et sèche, tous les 5 à 10 ans en fonction de la sédimentation
- Nettoyage des grilles et avaloirs, 2x par an après travaux de fauchage, plus passage après des épisodes pluvieux intenses

ENTRETIEN DES AVALOIRS ET GRILLES

Absence d'obstruction : s'assurer de l'absence d'éléments obstruant les bouches d'arrivée et d'évacuation d'eau (tas de feuilles, déchets, boue ...)

Nettoyage : nettoyer les avaloirs et grilles présentes au niveau des noues et des toilettes, enlever les éventuels cailloux coincés dans les grilles

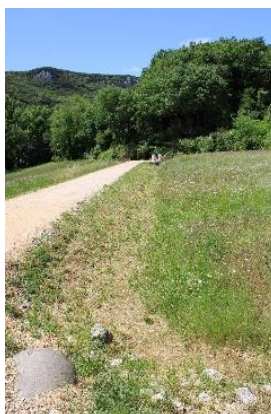
Intégration paysagère : intégrer au maximum les avaloirs au site, maintenir un contour enherbé

Point de vigilance – Prise en compte des dégâts après les crues et épisodes pluvieux intenses

Faire un tour du site après des crues ou épisodes pluvieux intenses, afin d'évaluer les dégâts et informer les différents gestionnaires. En cas d'un nombre important de dégâts, réunir la cellule de gestion afin d'évaluer les dégâts et d'établir le protocole à mettre en place



▲ Noues en bordure des descentes amonts secondaires et en bordure du P2 provisoire



▲ Noues en bordure des descentes amonts principales et avaloirs pouvant être mieux intégré au lieu et nécessitant un entretien afin de ne pas être bouché, grilles venant d'être installées au niveau des toilettes secteur aval



◀ Gestion des eaux pluviales secteur aval

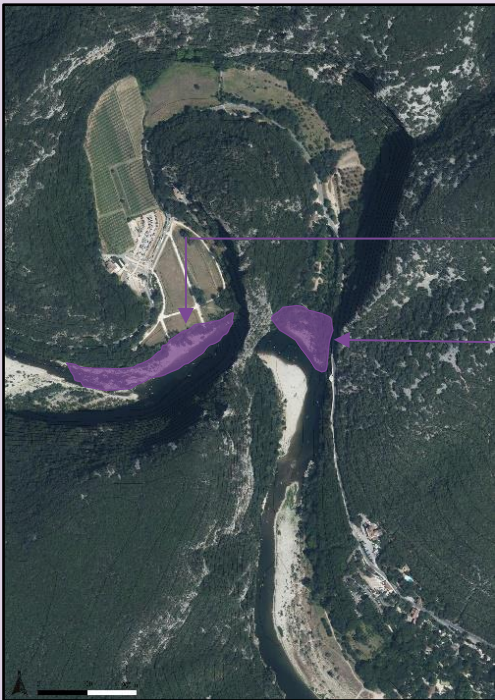
CONTEXTE

Deux plages accessibles déclarées à l'Agence Régionale de la Santé : la plage du Pont d'Arc amont, surveillée en période estivale et la plage du Pont d'Arc aval, non surveillée, dont l'accès est nouveau. Les plages accueillent visiteurs, baigneurs, canoës et sur la plage amont un ponton batelier. La récente ouverture du secteur de la plage aval vise à équilibrer les flux et usagers.

OBJECTIFS

- ▶ Assurer la sécurité du public au niveau de la zone de baignade
- ▶ Garantir la propreté des plages
- ▶ Faire appliquer les arrêts

LOCALISATION



Plage du Pont d'Arc amont

Plage du Pont d'Arc aval

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 6. Affichage qualité de l'eau
- 10. Les poubelles et déchets
- 17. Connaissance et mesure de la fréquentation
- 23. Les ripisylves et les berges

9 LES PLAGES DU PONT D'ARC

NETTOYAGE ET ENTRETIEN COURANT

- Propreté des plages** : s'assurer du ramassage des déchets et du vidage des poubelles.
- Végétation fragile** : prendre en compte la sensibilité des milieux ; intervenir uniquement sur les arbres dangereux (cf. fiche 23 – ripisylves et berges).
- Ne pas réaliser d'apport en sable**

MISE EN PLACE DU POSTE DE SECOURS ET DE LA ZONE DE BAINNADE

- Mise en place des équipements** : installer les dispositifs conformément à la réglementation du site classé (poste de surveillance et de secours, ligne de bouées, mât sur les conditions de baignades). Prévoir l'évacuation du poste de secours en cas d'alerte crue.
- Affichage** : indiquer les horaires de surveillance, la qualité de l'eau et les règles du site sur le poste de secours.
- Plage Pont d'Arc aval** : afficher "Baignade non surveillée, accès à vos risques et périls" uniquement en juillet-août ; utiliser des ganivelles autour d'un arbre pour combiner protection et signalétique.

APPLICATION DES INTERDICTIONS

- Partenariat sécurité** : mettre en place une coordination entre police municipale et gendarmerie pour clarifier les rôles et faire appliquer la réglementation.
- Etudier la définition d'un règlement de site** validé par délibération des différentes structures concernées

Rappel – Les arrêtés qui s'appliquent actuellement sur les plages

- La consommation, la détention et le transport de boissons alcooliques du 3^e au 5^e groupes sont interdits – **arrêté préfectoral annuel sur le domaine public fluvial**
- Chien interdit sur la plage du Pont d'Arc amont – **arrêté municipal 263/15**
- Les plongeurs sont interdits – **arrêté municipal 212- 2024**

GESTIONNAIRES

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Commune de Vallon Pont d'Arc

FREQUENCE

- Nettoyage : cf fiche 10
- Entretien de la végétation : automne/hiver
- Installation du poste de secours : juillet
- Démontage du poste de secours : septembre
- Mise en service du poste de secours : juillet et août

CONTEXTE

Des poubelles sont installées sur le site en lien avec les différents espaces fréquentés. La gestion rigoureuse mise en place sur la collecte des poubelles et des déchets assure aujourd'hui la qualité du site et le respect de l'environnement.

OBJECTIF

- **Poursuivre la gestion rigoureuse des déchets assurant la propreté du site**

LOCALISATION

Toute la combe d'Arc est concernée par le ramassage des déchets, sur la carte, les principales poubelles



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 3. Les espaces de stationnement
- 9. Les plages du Pont d'Arc
- 29. Les toilettes publiques

10 LES POUBELLES ET DECHETS

MISE EN PLACE ET COLLECTE

Installation des poubelles : mettre en place l'ensemble des poubelles à l'approche de la période estivale. Les collecteurs de déchets seront dotés de bardage bois ou acier avec RAL 7006.

Ramassage des déchets : organiser les tournées en fonction de la saison, en tenant compte du retour des agents sur site pour adapter le planning à la fréquentation.

Déchets au sol : porter une vigilance sur l'ensemble du site (cheminement, parking, espaces verts, prairies). En cas de récurrence, envisager l'installation de poubelles supplémentaires.

Accumulation : intervenir dès le constat de dépôts pour éviter l'accumulation.

Tri sélectif : veiller au respect du tri ; en cas de non-respect, installer des symboles pédagogiques sur les collecteurs.

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- En période estivale : tous les jours, 3 fois par jours – adapter la fréquence aux pics de fréquentation
- En période de vacances scolaires : tous les jours, 1 à 2 fois
- En dehors des périodes à forte fréquentation : 3 fois par semaine

CONTEXTE

La signalétique est présente à l'échelle du site et offre différents niveaux d'information tout en s'adaptant au profil des usagers (automobiliste, piétons, cyclistes). Cette signalétique, nouvellement installée dans sa globalité est garante de la qualité de visite et d'appréciation des lieux.

OBJECTIFS

- **Garantir un accueil de qualité**
- **Garantir une fluidité de visite**
- **Participer à la compréhension du site**
- **Pérenniser les installations**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

1. La route départementale RD290 et ses abords
2. La navette du Pont d'Arc et les arrêts navettes
3. Les espaces de stationnement
7. Les espaces verts paysagers
12. Le mobilier d'interprétation
29. Les toilettes publiques

11 LA SIGNALÉTIQUE

SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE EN CŒUR DE SITE

CCGA

Lisibilité : assurer la lisibilité de la signalétique routière et piétonne.

Remplacement : remplacer les panneaux avec mat et dos en RAL 2525 en cas de dégâts.

Cohérence : assurer la cohérence d'ensemble de la signalétique, ajuster et remplacer en cas de besoin.

SIGNALÉTIQUE DYNAMIQUE PARKINGS

CCGA

Fonctionnement de la signalétique : assurer le bon fonctionnement des dispositifs ; en cas de défaut en période estivale, intervenir rapidement, notamment pour le panneau à l'entrée des gorges, afin d'orienter automatiquement vers le parking de la gare routière et la navette et éviter les retours d'automobilistes.

Mise à jour des données : contrôler la mise à jour automatique du nombre de places de stationnement ; en cas d'erreur, réajuster manuellement les données.

Lisibilité : nettoyer les écrans et entretenir la végétation autour des panneaux (cf. fiche 7 – Les espaces verts paysagers).

SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE ET INFORMATIVE SUR SITE

CCGA

Lisibilité : assurer le nettoyage des panneaux, l'entretien de la végétation, la suppression des stickers, affiches, etc.

Stabilité : vérifier la stabilité des panneaux et renforcer les accroches si nécessaire.

Cohérence : en cas de nouveaux panneaux, veiller à leur intégration dans la signalétique existante avec mat et dos en RAL 2525 ; privilégier l'ajout sur un panneau déjà en place plutôt que l'installation d'un nouveau mobilier.

Signalétique obsolète : supprimer les éléments devenus superflus ou caducs.

Remplacement : en cas de détérioration, remplacer le panneau à l'identique ; prévoir une ligne budgétaire pour garantir une intervention rapide, notamment en période estivale.

Signalétique temporaire : en raison de la forte fréquentation du site, autoriser la mise en place de panneaux temporaires pour répondre à des problématiques identifiées ; ces panneaux devront être intégrés à la signalétique harmonisée du site dans un délai maximum de 6 mois.

SIGNALÉTIQUE TEMPORAIRE LIÉE AUX TRAVAUX

CD07

Signalétique de chantier : retirer les panneaux d'informations liés aux phases de chantier, leur présence complexifie inutilement les lieux.

Historique des travaux : si souhaité, intégrer l'historique dans le même style que les panneaux déjà présents.

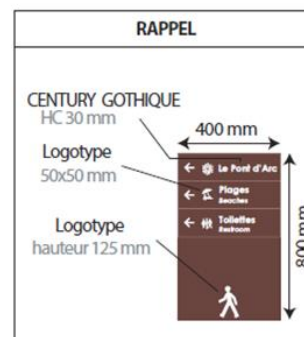
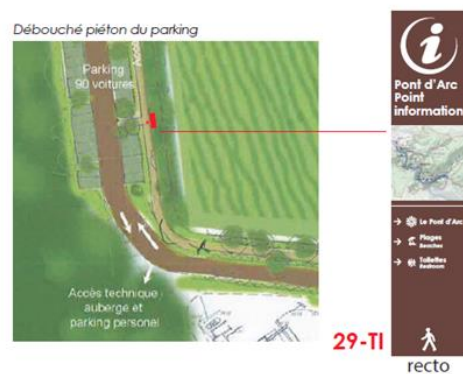
GESTIONNAIRES

CD07

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

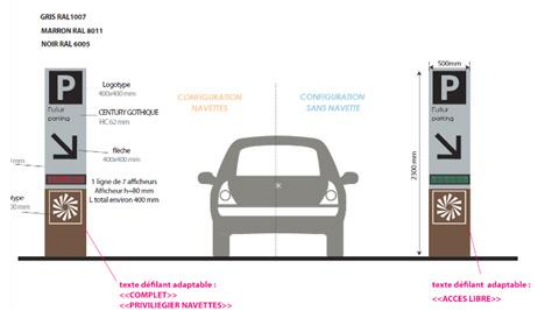
FREQUENCE

- Entretien et contrôle signalétique : 3 fois par an
- Remplacement et ajout signalétique : selon les besoins et si installation temporaire, pas plus de 6 mois consécutifs

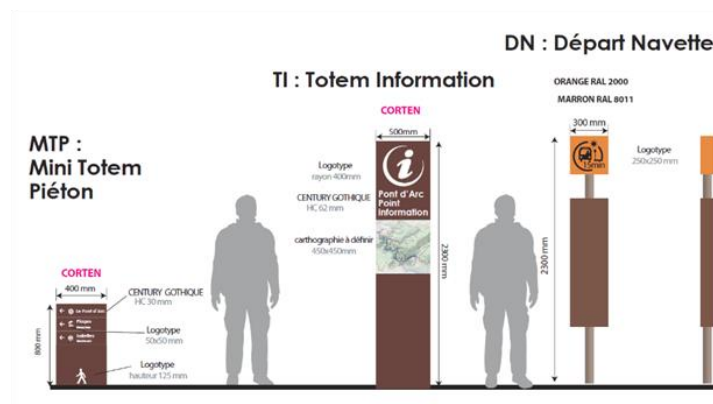


▲ Exemple de signalétique liée aux travaux, devant soit s'inscrire avec la signalétique existante soit être retirée

TAD : Tolem Accès Dynamique



▲ Signalétique du Pont d'Arc, modèle des différentes installations à conserver (source : plan de gestion 2020)



▲ Exemple de panneau provisoire venant doubler la signalétique, ne doit pas se pérenniser

CONTEXTE

Actuellement, le mobilier d'interprétation est constitué de trois totems. Lors des échanges, les acteurs souhaitent compléter ce mobilier.

OBJECTIFS

- **Mise en valeur du mobilier présent**
- **Entretien du mobilier présent et futur**
- **Poursuivre opérationnellement l'étude d'interprétation réalisée par le SGGA**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 11. La signalétique
- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'arc

12 LE MOBILIER D'INTERPRETATION

ENTRETIEN ET REPARATION

- CCGA**
- Responsabilité** : l'entretien du mobilier est à la charge de la structure qui l'installe, sauf en cas de conventionnement avec la communauté de communes.
 - Entretien courant** : nettoyer le mobilier, contrôler sa structure, vérifier le scellement et le renforcer si nécessaire.
 - Réparation** : intervenir rapidement pour éviter des dégradations plus importantes.
 - Remplacement** : si la réparation est impossible, remplacer le mobilier ; en cas de risque pour la sécurité, retirer le mobilier en attendant son remplacement.

COMPLETUDE DU MOBILIER

- SGGA**
- Appropriation des études** : prendre connaissance de l'étude d'interprétation menée par le SGGA et s'approprier collectivement ses résultats afin de les déployer sur la Combe d'Arc.
 - Mobilier réversible** : envisager un mobilier réversible et/ou temporaire.
 - Insertion paysagère** : mettre en place un mobilier intégré aux lieux, avec des matériaux faciles d'entretien et adaptés au contexte (fréquentation, eau, UV...).
 - Entretien anticipé** : s'interroger sur l'entretien du mobilier en amont de la pose pour garantir la pérennité des installations.
 - Valorisation** : mettre en valeur le mobilier lors des actions de médiation.
 - Changement d'emplacement** : en cas de déplacement du mobilier, s'assurer de la compatibilité avec le site classé et l'expérience de visite.

GESTIONNAIRES

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Entretien : 4 fois par an
- Réparation : quand nécessaire
- Complétude mobilier : suite à schéma d'interprétation

CONTEXTE

Deux évènements sportifs d'ampleur profitant du cadre naturel des Gorges de l'Ardèche ont lieu tous les ans : le Marathon des Gorges de l'Ardèche dont 2024 a marqué la 40^e édition et le Raid Nature du Pont d'Arc, présent depuis 25 ans. En dehors, aucun évènement n'est à noter malgré de nombreuses demandes ponctuelles.

OBJECTIFS

- **Organiser la gestion des événements**
- **Faciliter la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public**
- **S'assurer de la prise en compte du paysage et de la biodiversité des lieux**

LOCALISATION



Ensemble de la Combe d'Arc

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 5. Accès à l'eau à destination des associations
- 14. Relation avec les équipements privés d'accueil
- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'arc
- 16. Communication autour du site de la Combe d'Arc
- 30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère - P3

13 LES EVENEMENTS

ORGANISER LES DEMANDES D'ÉVÈNEMENT

CCGA

Liste des événements : à partir des sollicitations passées, établir une liste des événements souhaitables ou non au Pont d'Arc, afin que les pétitionnaires aient une réponse dès le premier contact avec les structures (défilé de mode, course de chevaux, concerts, shooting photo, course à pied, etc.).

Protocole de réception : établir un protocole de traitement des demandes, sur le modèle d'un guichet unique auprès de la CCGA.

Référent : désigner une personne référente pour assurer le lien entre les différents gestionnaires dans l'organisation des événements (ex : convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de la gestion des ENS).

Information du comité de pilotage : tenir informé le comité de pilotage du plan de gestion de la tenue d'un événement afin de mettre en place un accompagnement technique.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

CCGA

Mise à disposition : communiquer sur la disponibilité du local au P3, de l'accès à l'eau et de la mise en place de la navette du Pont d'Arc.

Propreté : insister sur la responsabilité des organisateurs concernant le ramassage des déchets liés à l'évènement.

Publicité : rappeler l'interdiction de la publicité conformément à la réglementation du site classé (ex. : tente publicitaire interdite).

SGGA

Respect du site : rappeler les contraintes d'accès et de circulation dans le site et ses enjeux environnementaux

Sensibilisation : profiter des événements pour organiser des stands de sensibilisation sur la valeur environnementale des lieux ; se tenir à disposition en amont pour accompagner les associations (ex. : mesures pour éviter le dérangement de la faune).

COMMUNE

Personnel communal : évoquer la possibilité de mise à disposition du personnel communal.

GESTIONNAIRES

CD07

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche

Commune de Vallon Pont d'Arc

FREQUENCE

- Établir un protocole de réception des demandes avant 2027
- Selon les sollicitations, à minima 2 fois par an avec le Marathon des Gorges de l'Ardèche et le Raid Nature du Pont d'Arc

CONTEXTE

Les équipements privés d'accueil dans la Combe d'Arc sont : l'Auberge du Pont d'Arc, le Silex Wine Hôtel et un fourgon snack au niveau de la plage du Pont d'Arc amont. Ces équipements et acteurs participent au fonctionnement du site et par leur présence quasi quotidienne, ils constituent un regard sur le site et son fonctionnement.

OBJECTIF

- **Inform**er et consulter les acteurs privés
- **Prendre en compte** les impacts positifs ou négatifs des aménagements auprès des professionnels

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 16. Communication autour du site de la Combe d'Arc
- 26. Les espaces agricoles

14 RELATION AVEC LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PRIVES

INFORMER ET RECUEILLIR

PILOTE DU PDG

Information : tenir informés les acteurs privés des travaux.

Échanges : échanger fréquemment avec les acteurs, se rendre disponible par téléphone et être réactif aux demandes nécessitant une intervention physique ; faire le lien avec le gestionnaire adéquat si besoin.

Concertation : associer les acteurs privés dans le cadre d'enquêtes de satisfaction ou de bilans de saison, s'ils le souhaitent ; leur regard en tant qu'usagers quotidiens du site peut contribuer à améliorer la gestion des lieux.

POURSUITE DES TRAVAUX EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

CD07

Interface public/privé : améliorer les interfaces entre espace public et privé, notamment au niveau de l'auberge à la sortie/entrée de la promenade du méandre afin de gagner en qualité. Dans le cas de travaux du P2 reportés, envisager des solutions temporaires en concertation avec les gérants de l'auberge.

Livraisons : prendre en compte l'enjeu lié aux livraisons de l'auberge.
Activités privées : s'assurer que les activités privées soient en accord avec les enjeux paysagers et environnementaux. Dans le cas de nouveaux propriétaires, leur transmettre le Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet.

GESTIONNAIRES

CD07

Pilote du plan de gestion

FREQUENCE

- 3 fois par an minimum, se rendre disponible par téléphone et sur site selon les besoins



▲ *Espaces verts paysagers à l'entrée du Silex Wine Hotel & L'auberge du Pont d'Arc depuis le futur P2 et la promenade du Méandre*

CONTEXTE

Les actions de médiation et animation sont principalement mise en œuvre par le SGGA toute l'année avec un nombre d'activité croissant en période de vacances scolaires et en période estivale. Pour la saison 2025, 1 médiateur a été embauché par la communauté de commune.

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des visiteurs
- Sensibiliser et intéresser les visiteurs sur la grandeur du site

LOCALISATION



Ensemble
de la
Combe
d'Arc

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

11. La signalétique
12. Le mobilier d'interprétation
13. Les évènements

15 MEDIATION ET ANIMATION SUR LE SITE DE LA COMBE D'ARC

REFLEXION STRATEGIE DE MEDIATION ET ANIMATION

PILOTE DU PDG

Déploiement progressif : attendre la finalisation des aménagements et de la signalétique avant de lancer un programme structuré de médiation, afin de proposer une offre adéquate.

Évaluation : réaliser un bilan des actions menées par le CCGA et le SGGA.

Positionnement des agents : discuter collectivement de l'intérêt d'agents pérennes dédiés à l'animation et à la sensibilisation, selon des formats adaptés.

Coordination : veiller à la complémentarité des actions selon les gestionnaires.

Sobriété : préserver l'esprit naturel du site, limiter le nombre trop élevé d'animation animations estivales, privilégier la présence humaine à des installations.

Public local : proposer des actions hors vacances scolaires, notamment pour les scolaires.

BILAN DES ACTIONS

CCGA

Bilan de saison : établir un bilan des actions de médiation et d'animation pour ajuster les besoins l'année suivante (fréquentation, fonctionnement, dysfonctionnements...).

SGGA

Retour d'expérience : intégrer les retours des agents du SGGA et du CCGA sur leurs expériences et les problématiques rencontrées, afin d'améliorer l'expérience de visite.

GESTIONNAIRES

Communauté de
communes des Gorges de
l'Ardèche

Syndicat de gestion des
Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Bilan des actions : à réaliser à la fin de chaque saison estivale
- Stratégie de médiation et animation : mise en place dans les deux ans, récurrence chaque année

CONTEXTE

La communication est essentielle à la valorisation du site et à la préservation des relations entre les acteurs. Auprès du grand public, l'office de tourisme dispose d'un rôle majeur à l'interface entre le site et les attentes des visiteurs. La commune de Vallon assure la communication auprès des habitants et de ce fait doit disposer de l'ensemble des informations.

OBJECTIFS

- **Mettre en œuvre une stratégie de communication aux bénéfices du site et de la fréquentation**
- **Appliquer la stratégie de communication en adéquation avec les valeurs paysagères et patrimoniales des lieux**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
- 17. Connaissance et mesure de la fréquentation
- 33. Animation du plan de gestion

16 COMMUNICATION AUTOUR DU SITE DE LA COMBE D'ARC

STRATEGIE DE COMMUNICATION

PILOTE DU PDG

Stratégie collective : définir une orientation commune en réunissant les gestionnaires du site et les acteurs du territoire (Grotte Chauvet, Office de Tourisme, acteurs privés).

Communication adaptée : ajuster les messages à la saisonnalité du site.

Appui réseau : s'appuyer sur le réseau des Grands Sites de France.

Suivi : réaliser des bilans pour identifier les points forts et les dysfonctionnements.

AUPRES DES PROFESSIONNELS

CCGA

Professionnels relais : sensibiliser les professionnels aux outils de communication existants (Canoë malin, Ardèche inf'eau Plage, navette du Pont d'Arc).

Information : leur transmettre les lettres du Grand Site et les documents sur les travaux réalisés pour les impliquer dans la démarche.

Recommandations : leur présenter le cahier de recommandations architecturales et paysagères du site classé.

AUPRES DU PUBLIC

CCGA

Site Internet : valoriser le site des Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc, qui informe en temps réel sur les conditions d'accès et de découverte.

Navette : promouvoir la navette du Pont d'Arc comme moyen de transport privilégié vers le site et les animations.

Sensibilisation : associer à la communication des messages sur les valeurs paysagères, patrimoniales et environnementales du site.

AUPRES DES HABITANTS

COMMUNE

Relais communal : s'appuyer sur la commune de Vallon Pont d'Arc pour relayer les informations auprès des habitants, via son site internet et les panneaux d'affichage.

Promotion locale : utiliser ces supports pour valoriser les animations du SGGA, la navette du Pont d'Arc et les autres dispositifs du site.

ENTRE GESTIONNAIRES

Cf. gouvernance du site

GESTIONNAIRES

Comité de pilotage du plan de gestion

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche / OT

Commune de Vallon Pont d'Arc

Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Lancer une stratégie de communication partagée dans les 2 prochaines années
- Bilan du programme de communication : 1 fois par an
- Mettre à jour le programme de communication : 1 fois par an suite bilan

CONTEXTE

Actuellement, la fréquentation est mesurée au travers de la navette du Pont d'Arc et des éco-compteurs installés sur le site. Lors des échanges autour du plan de gestion, il est ressorti comme nécessaire et primordial de disposer d'une connaissance et d'une analyse de la fréquentation à l'échelle du site par la mise en avant des outils en place et par l'installation de nouveaux dispositifs. Ceci, afin de disposer d'une aide à la décision pour mener une gestion durable de la fréquentation touristique ou encore adapter les programmes de communication et d'interprétation.

OBJECTIFS

- Disposer de données fiables sur la fréquentation
- Analyser la fréquentation du site

LOCALISATION



A l'échelle de la Combe d'Arc

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 13. Les événements
- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
- 16. Communication autour du site de la Combe

17 CONNAISSANCE ET MESURE DE LA FREQUENTATION

VALORISER LES OUTILS EXISTANTS

Suivi des flux : poursuivre les comptages de la navette, de la RD290, des cheminements (éco-compteurs) et des canoës via Canoë malin.

Observatoire paysager : maintenir l'observatoire des paysages pour une lecture qualitative de la Combe d'Arc.

Articulation avec Prévi-sites : inscrire ces suivis en complément du projet Prévi-sites, pour une stratégie partagée de gestion durable des flux dans les Gorges de l'Ardèche.

Outils existants (liste non exhaustive) : éco compteur piéton, compteur routier CDo7 du pont sur l'Ibie, partenariat avec Photo7 afin de récupérer les données agrégées/analysées sur 4 tronçons de navigation de l'Ardèche, canoë malin, OutdoorVision

COMPLETUD ET ANALYSE DES DONNEES

Outils d'observation : mettre en place des outils quantitatifs et qualitatifs adaptés aux objectifs (ex. : études de mobilité, comptages, enquêtes, entretiens).

Croisement des données : valoriser la diversité des méthodes pour affiner l'analyse des dynamiques touristiques.

Analyse annuelle : exploiter les données récoltées pour produire un bilan partagé avec l'ensemble des gestionnaires.

Impact environnemental : intégrer la mesure des effets de la fréquentation sur les paysages et la biodiversité.

Adaptation du plan de gestion : ajuster les orientations et les offres de communication/médiation selon les résultats.

Appui méthodologique : s'inspirer des démarches d'autres Grands Sites et du guide pratique publié en 2024.

ENTRETIEN DES OUTILS DE COMPTAGE

Fiabilité des outils : garantir le bon fonctionnement des dispositifs pour obtenir des résultats exploitables ; prévoir un stock pour remplacer rapidement les équipements défectueux.

Responsabilité : l'entretien des outils incombe à leur organisme propriétaire.

GESTIONNAIRES

SSGA + CDo7 → mise en place d'une réflexion et stratégie d'actions

Propriétaire des outils de comptage → entretien et analyse des données

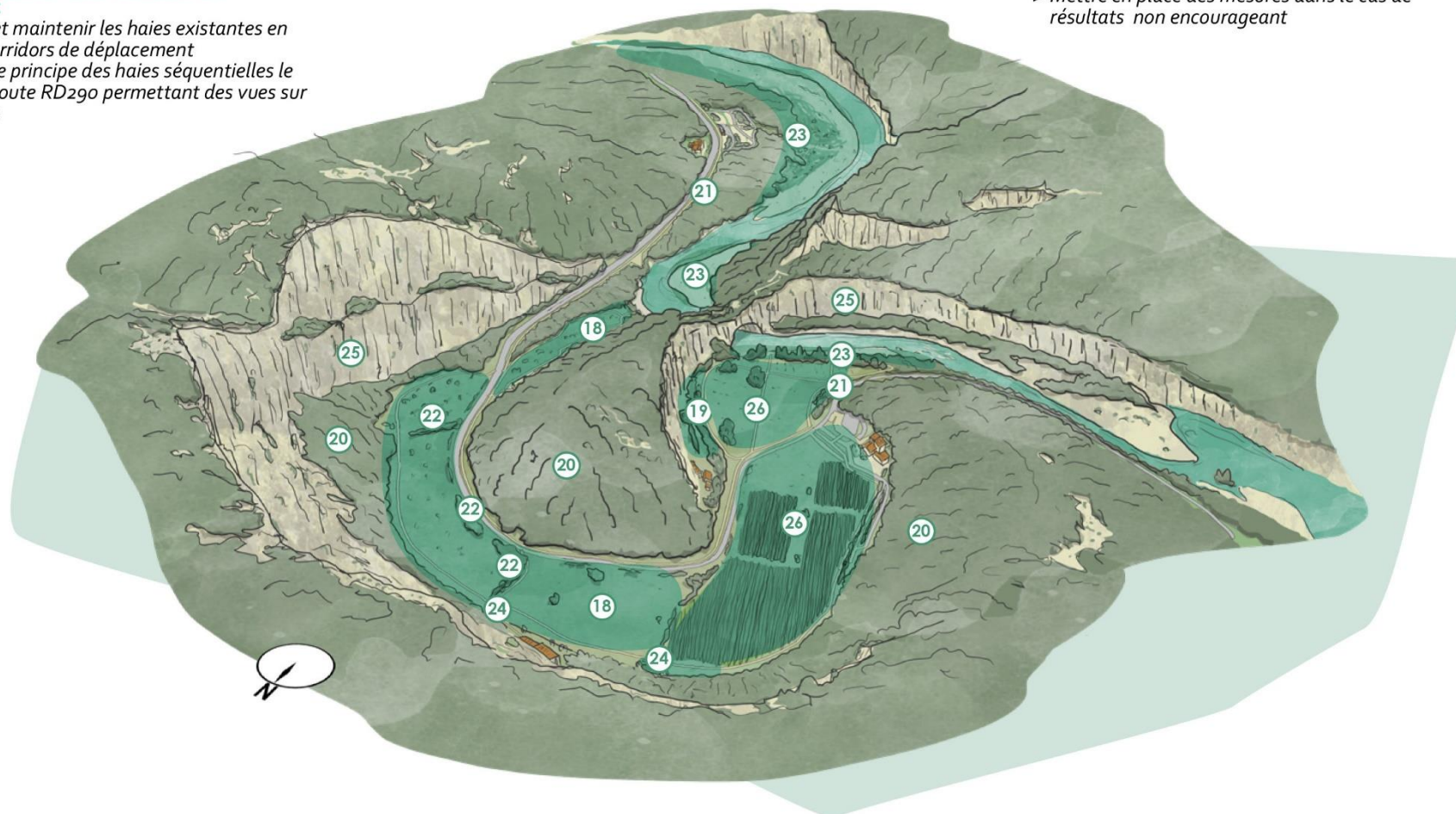
Membres pilote du Plan de gestion → mise en commun des données, stratégies

FREQUENCE

- Bilan suite analyse des données : 1 fois par an, période hivernale
- Suivi des données : en continu
- Entretien des outils : dès que nécessaire
- Etude fréquentation : 1 tous les 5 ans

II. LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- 18 Les prairies**
 - Maintenir les milieux ouverts
 - Préserver la flore patrimoniale
 - Respecter le cycle des végétaux
- 19 Les pelouses sèches**
 - Limiter la dynamique ligneuse
 - Maintenir les pelouses sèches
- 20 Les boisements en libre évolution**
 - Appliquer le principe de non intervention
 - Apporter une vigilance aux enjeux de sécurité
- 21 Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc**
 - Maintenir les fenêtres paysagères en direction du Pont d'Arc
- 22 Les haies séquentielles et corridors de déplacement**
 - Renforcer et maintenir les haies existantes en tant que corridors de déplacement
 - Maintenir le principe des haies séquentielles le long de la route RD290 permettant des vues sur le méandre
- 23 Les ripisylves et les berges**
 - Maintenir la fonctionnalité de la ripisylve
 - Assurer la sécurité du public
 - Assurer la continuité écologique et la préservation des espèces associées
- 24 Les mares**
 - Garantir un milieu propice à la reproduction du Pélodyte ponctué
 - Assurer du bon fonctionnement hydraulique
 - Réaliser des curages dès que nécessaire
- 25 Les falaises et cavités**
 - Assurer la mise en oeuvre des arrêtés municipaux
 - Répondre au risque éboulement
- 26 Les espaces agricoles**
 - Garantir l'ouverture paysagère de la Combe d'Arc
 - Mettre en place et pérenniser une activité agricole via l'AMI
 - S'assurer d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- 27 Les espèces exotiques envahissantes**
 - Surveillance des EEE
 - Mise en oeuvre d'une gestion adaptée à chaque EEE
- 28 Les suivis environnementaux**
 - Assurer la mise en place des suivis environnementaux
 - Mettre en place des mesures dans le cas de résultats non encourageant



Calendrier des périodes d'intervention

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
18. Les prairies									Fauche ou pâturage extensif			
19. Les pelouses sèches									Débroussaillage et coupe des ligneux			
20. Les boisements en libre évolution			Surveillance						Coupe si enjeu de sécurité			
21. Les fenêtres paysagères									Débroussaillage et coupe des ligneux			
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement			Suivi						Entretien			
										Renforcement des haies par plantation		
23. Les ripisylves et les berges	Bouturage								Entretien			
24. Les mares			Surveillance et entretien									
							Curage (si besoin)					
25. Les falaises et cavités	Surveillance continue											
26. Les espaces agricoles							Fauchage					
27. Les espèces exotiques envahissantes		Chantier à réaliser en fonction des espèces (cf. fiche 27)										
28. Les suivis environnementaux			Cf. fiche28 pour les détails par suivi									

CONTEXTE

Les prairies constituent des milieux ouverts, nouvellement acquis par le Département anciennement sous gestion privée. Elles représentent la majeure surface du cirque d'Estre et abritent une faune et flore protégées. Il convient de les préserver par une gestion adaptée privilégiant une fauche tardive, réalisée après le pic de floraison des espèces prairiales. Cette fauche permet de conserver la diversité floristique des prairies, les espèces ayant pu accomplir leur cycle de reproduction et produire des semences.

OBJECTIFS

- **Maintenir les milieux ouverts**
- **Préserver la flore patrimoniale**
- **Respecter le cycle des végétaux**

LOCALISATION



Fond de combe

Plage aval

Parcelles départementales

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 19. Les pelouses sèches
- 26. Les espaces agricoles
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

18 LES PRAIRIES

GESTION CONSERVATOIRE PAR FAUCHE AUTOMNALE

La fauche conservatoire permet de limiter la fermeture des milieux en dehors de toute préoccupation économique. Elle s'adapte à l'écologie des espèces et ne doit pas impacter la faune sauvage.

Grandes surfaces : utiliser un tracteur équipé d'une barre d'effarouchement pour les grandes surfaces, en limitant la vitesse à 10 km/h et en adaptant la hauteur de coupe à 20 cm minimum.

Petites surfaces : utiliser débroussaileuse ou motofaucheuse pour les zones difficiles d'accès.

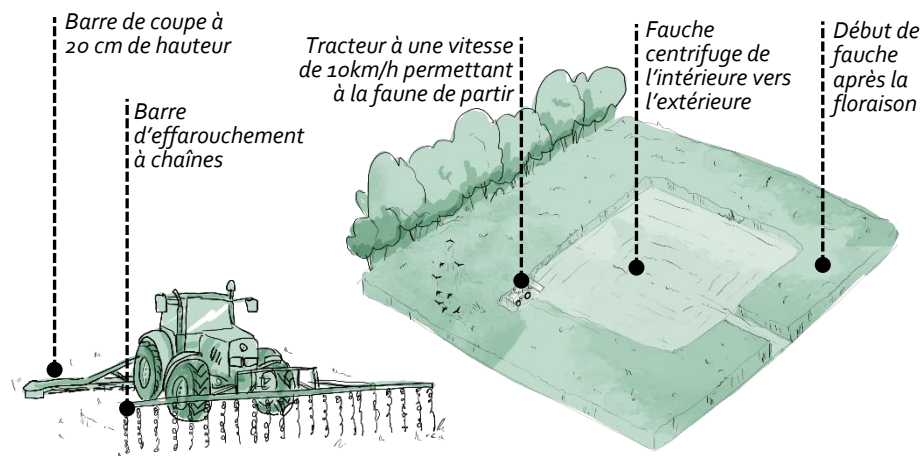
Méthode : réaliser une fauche centrifuge (de l'intérieur vers l'extérieur), par temps sec et sur sol portant.

Résidus : laisser les résidus de fauche sur site.

Espèces exotiques envahissantes : intégrer leur gestion (cf. fiche 27).

Point de vigilance – Prairies fond de combe

Conformément à l'arrêté de défrichement, les prairies en fond de combe, doivent être conservées en prairies permanentes. Elles ne seront ni labourées, ni converties en terre arable ou culture permanente



▲ Gestion des prairies par tracteur

GESTION DES PRAIRIES PAR PATURAGE EXTENSIF

Équipement : Poser temporairement des clôtures et bacs à eau compatibles avec le site classé.

Pâturage : Ajuster le nombre d'animaux et le type selon la capacité du milieu et les objectifs écologiques.

GESTIONNAIRE

Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Première fauche à réaliser après le 15 juillet (période à adapter en fonction de la floraison des essences)
- Si nécessaire, deuxième fauche en période automnale
- Si embroussaillage des stations Aristoloches, fauche automnale

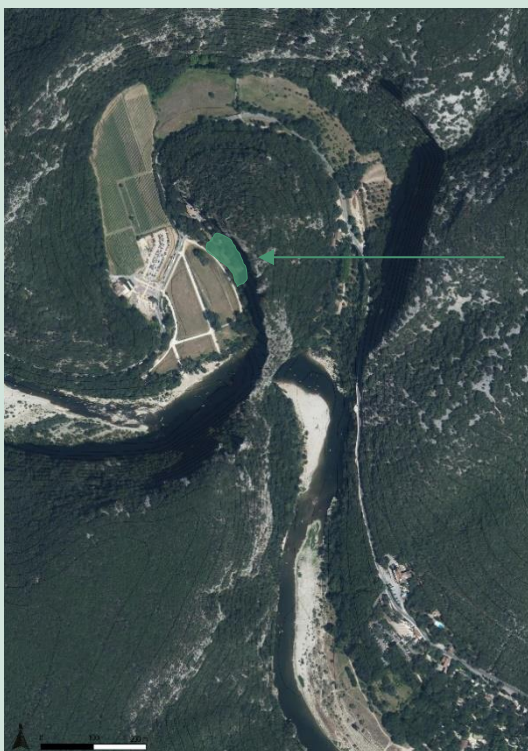
CONTEXTE

Les pelouses sèches représentent 5 000 m² sur le site de la Combe d'Arc. Suite à un premier arrêté de défrichement, des mesures de suivis ont été réalisées par le CBNMC, missionné par le Département, en 2020, 2021 et 2022. Le suivi a mis en évidence la dynamique des garrigues relativement lente, la richesse du milieu et le fait que le pâturage n'est pas opportun.

OBJECTIFS

- Limiter la dynamique ligneuse
- Maintenir les pelouses sèches

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 18. Les prairies
- 26. Les espaces agricoles
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

19 LES PELOUSES SECHES

ENTRETIEN PAR ACTIONS MECANIQUES

Ligneux : Intervenir uniquement sur ceux qui colonisent les pelouses, via un débroussaillage manuel ciblé.

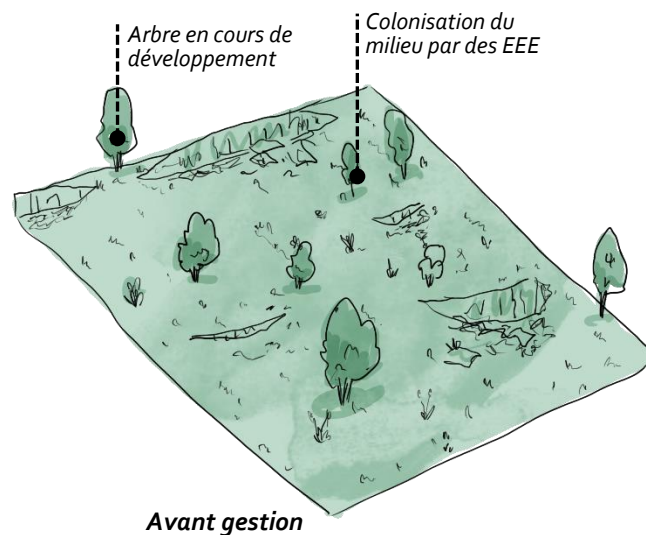
Espèces exotiques envahissantes : Intégrer leur gestion, notamment celle des robiniers (cf. fiche 27).

GESTIONNAIRE

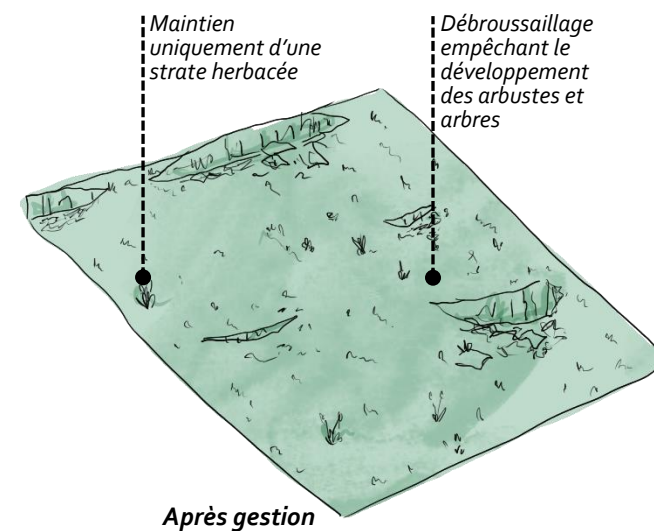
Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche suite expertise CD07 ou SGGA et sous conseil CD07

FREQUENCE

- Contrôle des ligneux tous les deux ans
- Débroussaillage manuel des ligneux tous les 5 ans, à adapter selon le développement des ligneux



▲ Schéma de principe de l'entretien des pelouses sèches



CONTEXTE

Les boisements forment l'écrin du cirque d'Estre et jouent un rôle majeur de corridor écologique. Ils constituent des espaces de transition entre les différentes ambiances paysagères, garantissent la bonne insertion des aménagements et offrent par leur ombrage un certain confort pour les visiteurs. La gestion de ces espaces, peu denses, doit veiller à la sécurité des personnes et à la prise en compte des composantes environnementales et paysagères.

OBJECTIFS

- ▶ Appliquer le principe de non intervention
- ▶ Apporter une vigilance aux enjeux de sécurité

LOCALISATION



Ensemble des espaces boisés non plantés

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

21. Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement
23. Les ripisylves et les berges
27. Les espèces exotiques envahissantes
28. Les suivis environnementaux

20 LES BOISEMENTS EN LIBRE EVOLUTION

SURVEILLANCE ET FAIBLE INTERVENTION

Boisements : laisser évoluer librement les boisements pour renforcer la naturalité, sauf en cas de risque pour les zones fréquentées.

Sécurité : élaguer ou retirer les arbres menaçants sur les parkings ou cheminements. En l'absence de danger, laisser les arbres morts ou tombés sur place.

Signalisation : baliser les zones à risque en cas de chute potentielle d'arbre ou de branche.

Point de vigilance – Parcelle en sénescence

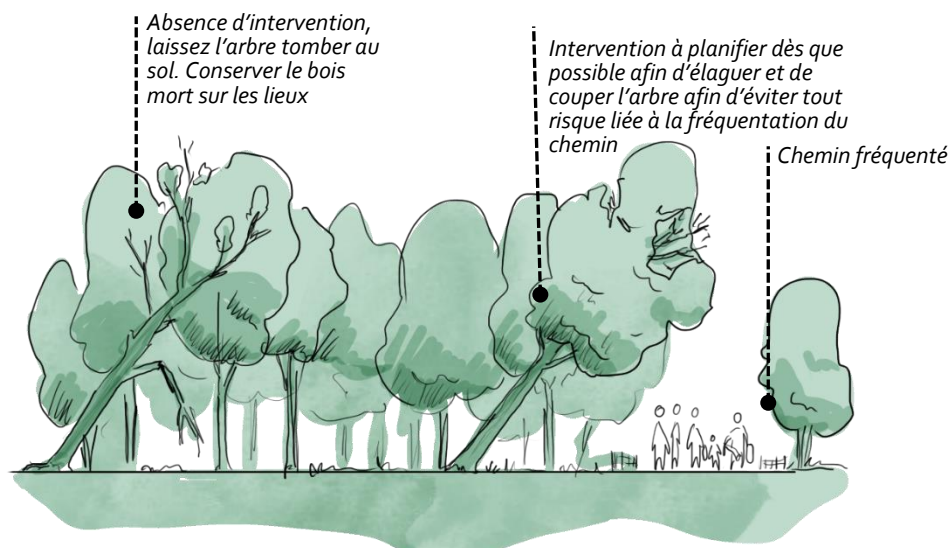
Pour compenser la perte d'habitat, mise en sénescence de la forêt du Matte d'Arc (9,1 ha).

Gestion : Libre évolution sous régime forestier ; le plan d'aménagement en cours précisera les suivis naturalistes.

Sécurité : Aucune intervention prévue, le site n'étant pas ouvert au public.

Point de vigilance – Enjeux biodiversité

En cas de coupe d'urgence, s'assurer au préalable qu'il n'y a pas d'enjeux (nidification, individu gisant dans une cavité ou derrière une écorce...). Pour cela, faire appel à l'expertise du SGGA ou CDo7. En cas d'enjeux ou de doute, procéder à un abattage doux (grappin hydraulique ou démontage) en présence d'un.e écologue qui s'assurera de l'absence d'individu avant la coupe.



▲ Gestion des boisements en libre évolution selon les enjeux de sécurité

GESTIONNAIRE

Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Surveillance et contrôle tous les ans à la fin de l'hiver, après des épisodes venteux ou de crues
- En cas d'urgence, agir dès que possible

CONTEXTE

Des fenêtres paysagères ont été créées en direction du Pont d'Arc par une coupe rase de la végétation. Elles ont été réalisées depuis la route départementale en venant de Vallon Pont d'Arc et le long du chemin reliant le P3 au belvédère. Ces vues dégagées participent à l'attractivité du site.

OBJECTIF

- *Maintenir les fenêtres paysagères en direction du Pont d'Arc*

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 23. Les ripisylves et les berges
- 26. Les espaces agricoles
- 27. Les espèces exotiques envahissantes

21 LES FENETRES PAYSAGERES SUR LE PONT D'ARC

ENTREtenir LA VEGETATION

Paysage : s'appuyer sur les précédentes interventions pour maintenir le rendu souhaité, en conservant une végétation basse par débroussaillage et coupe ciblée des ligneux.

Environnement : vérifier l'absence d'enjeux écologiques avant toute coupe d'arbres ou arbustes.

Sécurité : mettre en place des dispositifs pour les agents, notamment sur la parcelle 46 (terrain pentu), et baliser la route pendant les travaux.

Débroussaillage : laisser les branches en tas en bas de la parcelle 46 ; sur les parcelles 595 et 596, retirer les produits, les broyer si possible et les répandre sur place.

EEE : intégrer la gestion des espèces exotiques envahissantes (cf. fiche 27).

GESTIONNAIRE

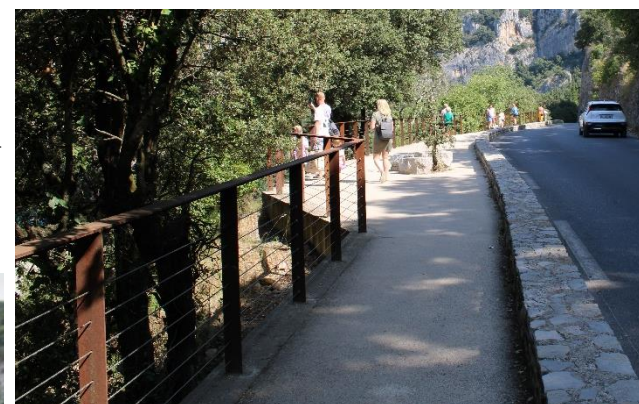
Communauté de communes
des Gorges de l'Ardèche
suite expertise CD07 ou
SGGA et sous conseil CD07

FREQUENCE

- Tous les 3 à 5 ans, à adapter selon le développement de la végétation

Fenêtres paysagères parcelle 46 ►

▼ Fenêtres paysagères depuis Vallon Pont d'Arc, parcelles 595 et 596



CONTEXTE

La dernière phase de chantier a défini le principe de haie séquentielle et le renforcement des corridors de déplacement. Les corridors de déplacements correspondent aux haies présentes sur le site. La gestion des corridors répond aux enjeux environnementaux et paysagers du site par l'efficacité environnementale pour les déplacements des chiroptères et le maintien d'un paysage ouvert dans la combe par des haies séquentielles.

OBJECTIFS

- **Renforcer et maintenir les haies existantes en tant que corridors de déplacement**
- **Maintenir le principe des haies séquentielles le long de la route RD290 permettant des vues sur le méandre**

LOCALISATION



Haies séquentielles
Corridor 6 m de largeur
Ganivelle
Corridors de déplacement

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 18. Les prairies
- 20. Les boisements en libre évolution
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

22 LES HAIES SEQUENTIELLES ET CORRIDORS DE DEPLACEMENT

ENTRETIEN ET SUIVI DES PLANTATIONS

Corridors : maintenir une largeur minimale de 3 m, et de 6 m pour le corridor aval (cf. plan).

Strates végétales : conserver les strates herbacée, arbustive et arborée ; assurer la continuité de la strate herbacée dans les haies séquentielles ; maintenir les buissons bas à au moins 1 m de hauteur.

Entretien : limiter l'élagage aux branches mortes ; veiller à conserver la strate arbustive à une hauteur laissant passer le regard au-dessus pour conserver des vues séquentielles sur le méandre, ne pas utiliser une épareuse.

Plantation : en cas de non-reprise, replanter avec des essences locales (label « végétal local » ou équivalent).

Paillage : si besoin, ajouter du BRF issu des déchets de taille du site.

Suivi : Contrôler les protections des plantes et les retirer lorsqu'elles ne sont plus utiles ; surveiller et remplacer à l'identique la barrière en bois en pied de talus (ganivelle 1,30 m).

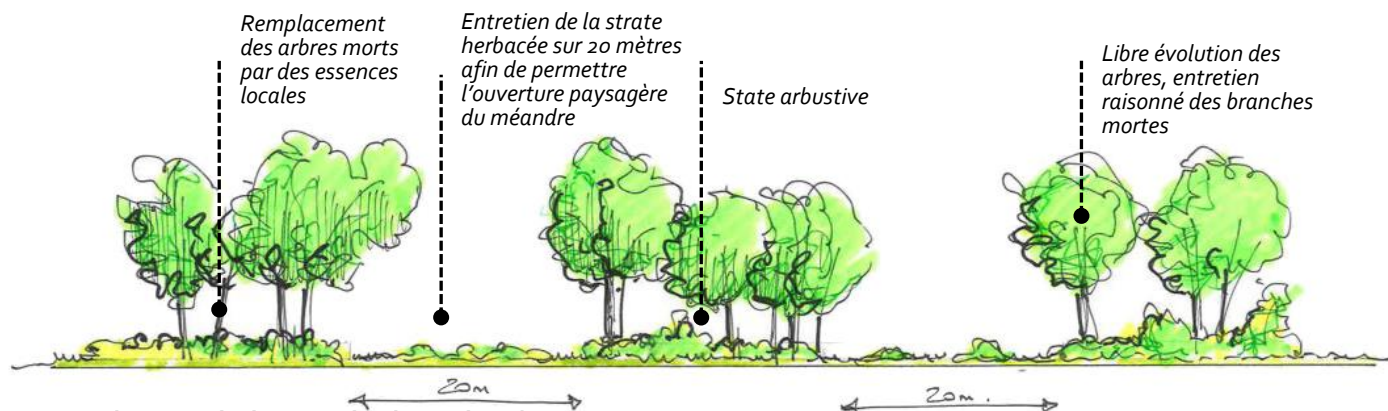
EEE : intégrer la gestion des espèces exotiques envahissantes (cf. fiche 27).

GESTIONNAIRE

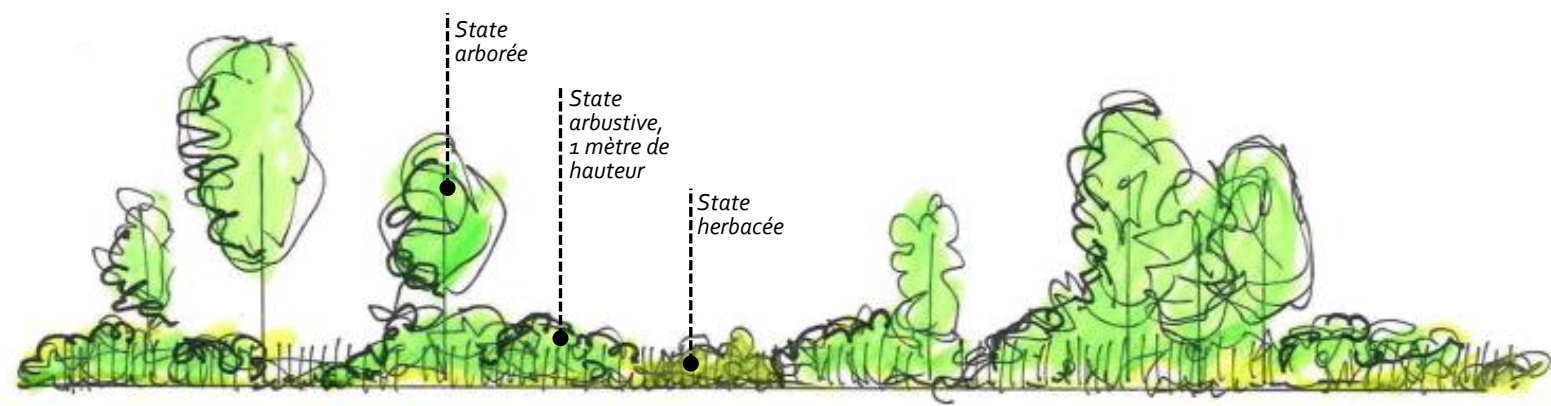
Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche suite expertise CD07 ou SGGA et sous conseil CD07

FREQUENCE

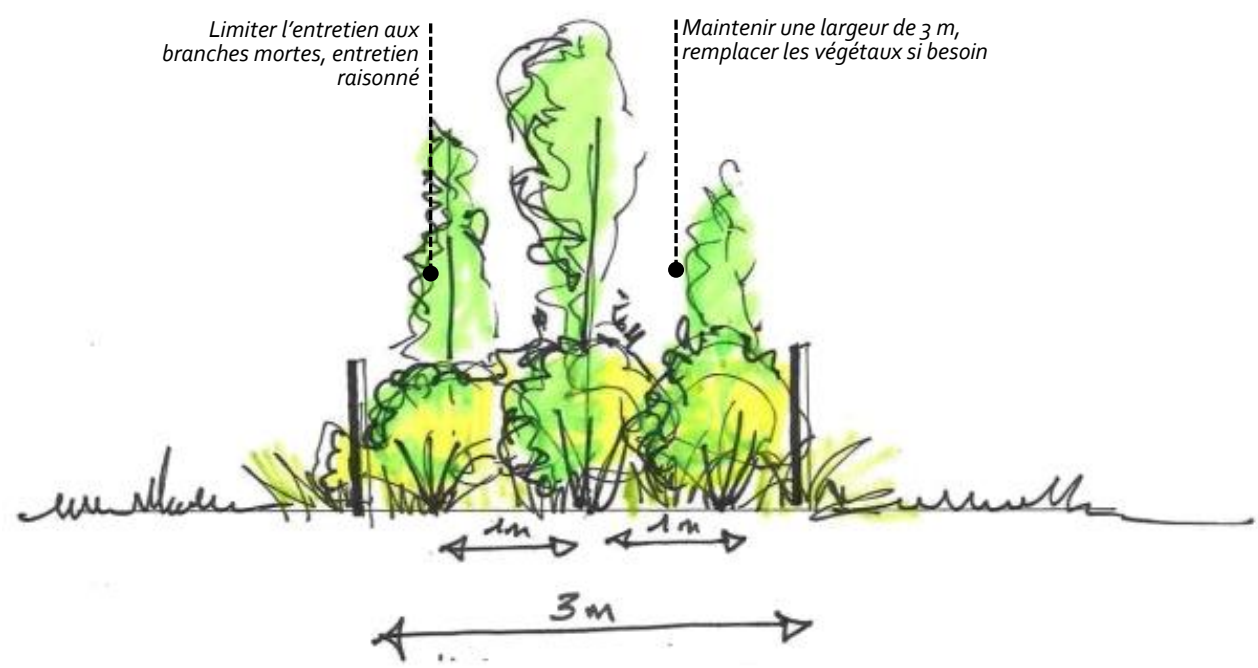
- Entretien annuel
- Suivi des végétaux et surveillance de la ganivelle 1 fois par an



▲ Schéma de principe de haie séquentielle à maintenir



▲ Schéma de principe d'un corridor de déplacement, vue longitudinale



▲ Schéma de principe d'un corridor de déplacement, vue en coupe

CONTEXTE

Les ripisylves jouent un rôle majeur pour le maintien des berges et des sols, pour la protection de la qualité de l'eau et pour les espèces qui s'y abritent. Elles sont fragilisées par la fréquentation pouvant entraîner la mort des arbres soulevant des enjeux de sécurité. Des plantations ont été réalisées en 2017 afin d'améliorer l'épaisseur de la ripisylve et tenter d'influer positivement sur la régénération naturelle. Les engagements de reconstitution des ripisylves ou de renforcement de peuplement de bord de cours d'eau peuvent être rémunérés dans le cadre d'un contrat Natura 2000, se renseigner auprès du SGGA.

OBJECTIFS

- **Maintenir la fonctionnalité de la ripisylve**
- **Assurer la sécurité du public**
- **Assurer la continuité écologique et la préservation des espèces associées**

LOCALISATION



De part et d'autre de l'Ardèche

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 9. Les plages du Pont d'Arc
- 10. Les poubelles et déchets
- 17. Connaissance et mesure de la fréquentation
- 21. Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

23 LES RIPISYLVES ET LES BERGES

ENTRETIEN ET RESTAURATION DES RIPISYLVES ET DES BERGES

Ripisylve : favoriser la libre évolution pour encourager le vieillissement des peuplements et l'installation d'une végétation spontanée, utile contre l'érosion.

Entretien : limiter les interventions aux enjeux de sécurité (branches ou arbres dangereux). En dehors de ces cas, éviter coupes et dessouchages.

Structure : conserver les embâcles naturels, les essences remarquables (peuplier noir, saule, arbre têtard...), la diversité des strates et les lianes.

Suivi : évaluer les risques de chute par un suivi régulier ; réaliser un diagnostic sanitaire si nécessaire.

Largeur : maintenir une ripisylve d'au moins 10 m ; si insuffisante, engager une régénération naturelle ou des plantations.

Travaux : privilégier les interventions manuelles ou avec engins légers ; si engins roulants, utiliser des pneus basse pression.

EEE : surveiller les espèces exotiques envahissantes (robinier, ailante, érable negundo, renouée, ambrosie – cf. fiche 27) et éviter le remaniement des sols.

Crues : en cas de dégâts, limiter les restaurations : la libre évolution reste la règle.

Bois coupé : évacuer hors zone d'expansion des crues pour éviter les embâcles.

Point de vigilance – impact de la fréquentation

Fréquentation : en cas de pression trop forte sur la végétation des berges, mettre en défens de manière préventive, temporaire ou prolongée, à l'aide de ganivelles ou de grillages à moutons pendant les périodes sensibles.

Régénération : protéger les secteurs en cours de régénération naturelle en été contre le piétinement, en les délimitant avec des ganivelles bois. Assurer un suivi régulier de ces dispositifs.

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche suite expertise CD07 ou SGGA et sous conseil CD07

FREQUENCE

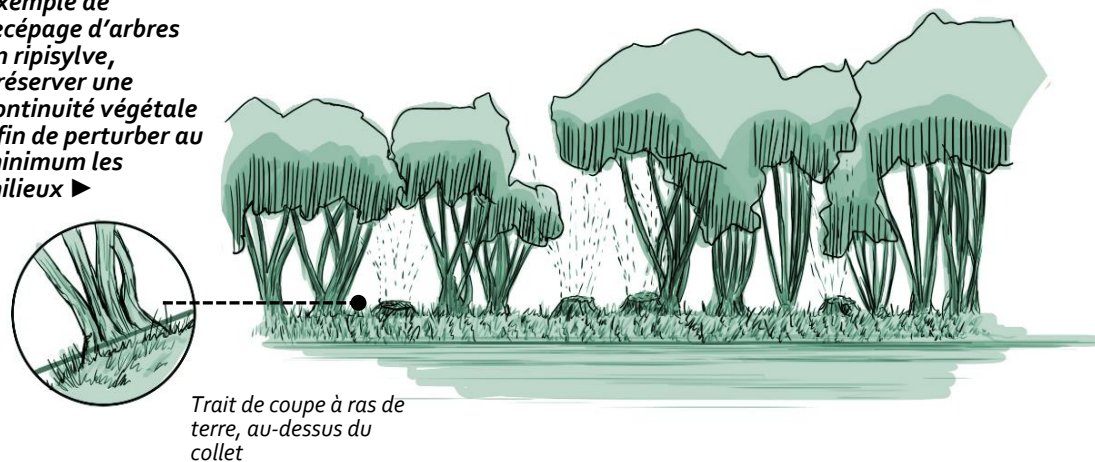
- Expertise sanitaire annuelle et après chaque crue ou tempête
- Coupe des arbres et des branches à réaliser quand nécessaire avant le 15 novembre afin de respecter les périodes de sensibilité
- Privilégier les temps secs pour toute intervention
- Suivi des EEE à réaliser à minima une fois par an, cf. fiche 27
- Suivi de la fréquentation à réaliser en période estivale, évaluation des dégâts 1 fois par semaine
- Si nécessaire, en période estivale : mise en place de mesure de protection type ganivelle

TECHNIQUE DE REGENERATION NATURELLE AU SEIN DES RIPISYLVES

- Privilégier en premier lieu les actions en faveur de la régénération naturelle (éclaircie, recépage, bouturage) puis en second lieu la réalisation de plantations

Recépage : privilégier cette technique pour les arbres penchés ou morts présentant un risque. La coupe doit être nette, à la base du tronc, juste au-dessus du collet (2–3 cm pour les arbres, 10–15 cm pour les arbustes), afin de favoriser l'émission de rejets vigoureux. Espacer les recépages dans l'espace, sans traiter l'ensemble d'un linéaire de ripisylve.

Exemple de recépage d'arbres en ripisylve, préserver une continuité végétale afin de perturber au minimum les milieux ►



FREQUENCE

- Recépage à réaliser à la fin de l'hiver tous les 5 à 10 ans
- Suivi des mesures de protection des secteurs de régénération naturelle : 3 fois par semaine en période estivale et 1 fois en dehors dans les espaces fortement fréquentés, 1 fois par trimestre en dehors des espaces fortement fréquentés - pendant 3 ans
- Suivi des mesures de protection des arbres, 1 fois par trimestre pendant 3 ans
- Privilégier les temps secs pour toute intervention

PLANTATION AU SEIN DES RIPISYLVES

Plantation : intervenir uniquement en cas d'échec de la régénération naturelle. Utiliser des essences autochtones en lien avec les arbres présents (peuplier noir, peuplier blanc, frêne à feuilles aiguës...), labellisées « Végétal local ». Éviter les espèces exotiques ou cultivées. S'appuyer sur les plantations réalisées en 2017 comme référence.

Protection : protéger les jeunes plants (tronc et pied) avec des dispositifs individuels biodégradables (bambou, chanvre, bois...) et assurer leur suivi.

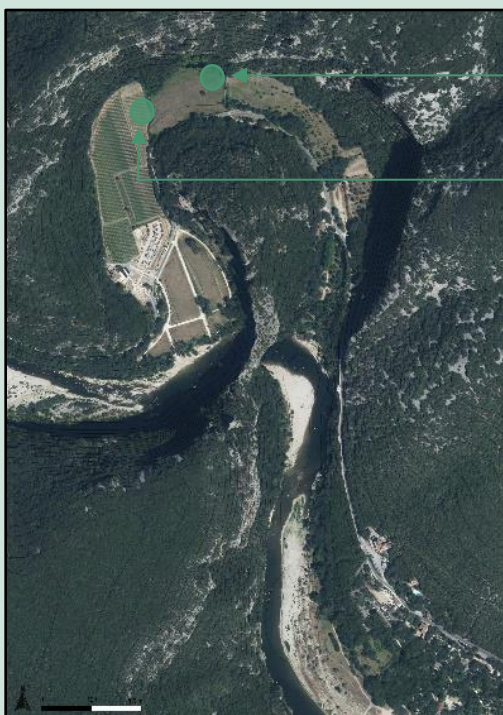
CONTEXTE

Afin de compenser la perte d'habitat de reproduction pour le *Pélodyte ponctué*, deux mares favorables à cette espèce ont été créés. Elles sont conçues comme des mares temporaires méditerranéennes s'asséchant au moins en période estivale. Ces mares sont imperméabilisées naturellement grâce à de l'argile du site. Leur superficie est d'environ 110 m², leur profondeur de 1,25 m avec localement une sur-profondeur de 0,50 m et avec une pente douce sur 25% du périmètre.

OBJECTIFS

- **Garantir un milieu propice à la reproduction du *Pélodyte ponctué***
- **Assurer un bon fonctionnement hydraulique**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 28. Les suivis environnementaux
- 32. Les constructions en pierre sèche

24 LES MARES

SURVEILLANCE ET PETIT ENTRETIEN

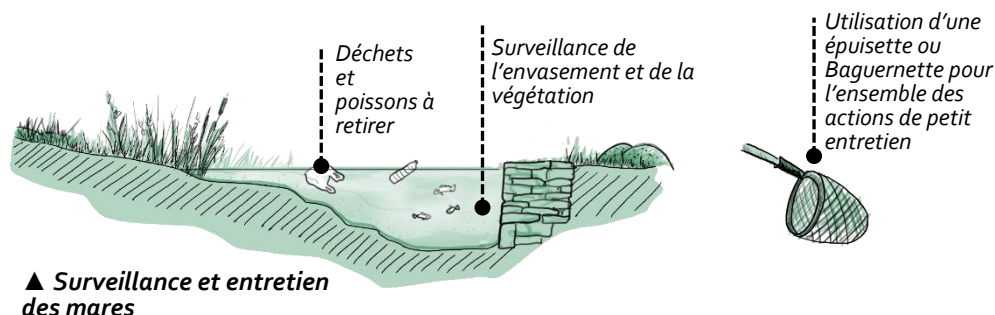
Végétation : surveiller le développement dans la mare et retirer les plantes exogènes si nécessaire.

Entretien : nettoyer les mares à l'épuisette en cas de besoin ; vérifier l'envasement pour anticiper les curages.

Faune : contrôler l'absence de poissons ; en cas de présence, les retirer à l'épuisette depuis la berge, avec précaution pour préserver la faune et la flore.

Mise en défens : mettre en place, a minima côté promenade du méandre, une clôture pour sécuriser et éviter le piétinement par les visiteurs

Murs en pierre sèche : contrôler régulièrement leur état. En cas d'éboulement, suivre les recommandations de la fiche 32 et remplacer à l'identique, en conservant la qualité des pierres appareillées, sans mortier ni liant.



TRAVAUX COMPLEMENTAIRES D'IMPERMEABILISATION

Étanchéité : en cas de défaut signalé, réaliser des travaux complémentaires d'imperméabilisation, en privilégiant des apports localisés d'argile.

Techniques : l'imperméabilisation repose sur les matériaux naturels en place.

Alternatives : la pose de bâche EPDM ou équivalent peut être envisagée si nécessaire.

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche suite expertise CD07 ou SGGA et sous conseil CD07

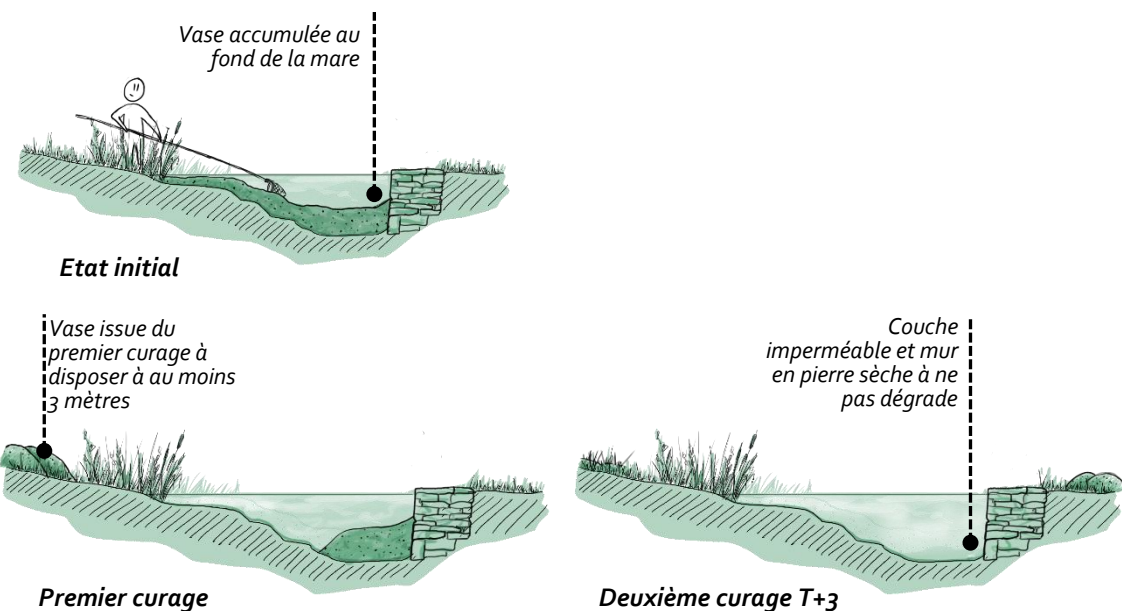
FREQUENCE

- Nettoyage et surveillance annuelle des mares
- Curage de la mare tous les 8 à 15 ans selon sa capacité à se combler et en période estivale si vide
- Travaux d'imperméabilisation, si nécessaire, à réaliser en période automnale, autant de fois que nécessaire

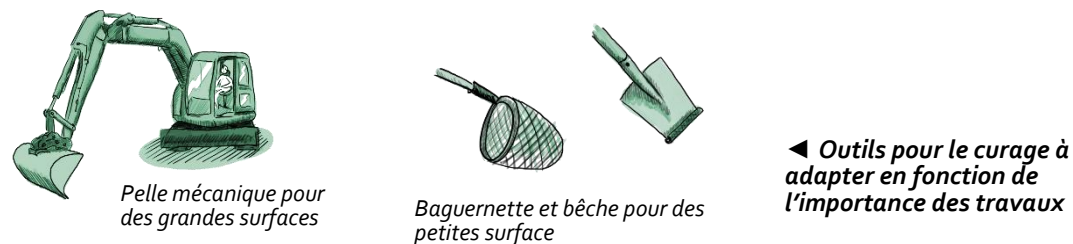
CURAGE DES MARES

Curage : en cas d'envasement important, intervenir en été, en deux étapes espacées de 2 à 3 ans pour préserver le milieu. Retirer 1/3 de la vase et des débris végétaux, sans atteindre la couche imperméable (arrêter dès changement de couleur du substrat).

Morphologie : conserver la forme en haricot, les pentes et profondeurs favorables à la biodiversité et aux interventions.



▲ Schéma de principe pour le curage d'une mare



▲ Mare est après travaux, état de référence

CONTEXTE

Les falaises entourent le méandre et lui confèrent toute sa grandeur et sa richesse notamment par la diversité des oiseaux rupestres qu'on y retrouve. Le site accueille quelques grottes dont la Grotte Chauvet (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO) qui fait toujours l'objet de recherches scientifiques. Le site classé et l'Opération Grand Site constituent l'écrin paysager de la grotte ce qui renforce sa valeur patrimoniale. La dernière phase de travaux a prôné l'ouverture paysagère en direction des falaises.

OBJECTIFS

- Assurer la mise en œuvre des arrêtés municipaux
- Répondre au risque éboulement

LOCALISATION

L'ensemble des falaises et cavités du site



FICHE DE GESTION ASSOCIEE

28. Les suivis environnementaux

25 LES FALAISES ET CAVITES

SURVEILLANCE VIS-A-VIS DE LA FREQUENTATION

Inspection : vérifier régulièrement les pieds de falaises accessibles pour détecter une éventuelle fréquentation.

Interdiction : communiquer clairement l'interdiction de l'escalade sur le site de la Combe d'Arc, en référence à l'arrêté municipal de Vallon-Pont-d'Arc. Diffuser l'information sur les sites du Grand Site, de la commune, de l'office de tourisme et de la SPL Pont d'Arc Gorges de l'Ardèche.

Discrétion : mettre en discrétion les falaises et cavités sensibles pour éviter d'attirer l'attention du public et limiter les risques de fréquentation nouvelle.

METTRE EN PLACE LA ZONE DE QUIETUDE GRAND-DUC

SURVEILLANCE FACE AU RISQUE EBOULEMENT

Vigilance : surveiller les risques de chute de roche à proximité de la promenade du méandre, s'appuyer sur l'étude géotechnique réalisée en 2014, qui identifie les secteurs sensibles.

Sécurisation : en cas de chute importante, mettre en sécurité la zone concernée en attendant les travaux de stabilisation.

Travaux : avant toute intervention sur les falaises, intégrer les enjeux environnementaux en concertation avec le SGGA et le CD07.

Expertise : si les chutes deviennent fréquentes, solliciter une expertise par un bureau d'études spécialisé.

GROTTE CHAUVET

Accès : garantir à la Conservation de la Grotte Chauvet la gratuité des stationnements pour faciliter l'accès au site.

Information : tenir la Conservation informée de toute manifestation, travaux ou opération susceptible de restreindre l'accès à la grotte.

Discrétion : ne pas mentionner la localisation de la grotte Chauvet dans les supports de communication ou d'interprétation.

GESTIONNAIRES

CD07 Direction des routes
→ falaises en bordure de route et de promenade du méandre

Commune de Vallon Pont d'Arc → arrêté municipaux

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche → gratuité des parkings pour l'équipe de conservation de la grotte Chauvet

FREQUENCE

- Surveillance des falaises à proximité de la promenade du méandre : 2 fois par an et après des signalements
- Eboulement : 1 fois par an après des épisodes pluvieux intenses

CONTEXTE

Les espaces agricoles se situent dans la combe amont avec d'une part les parcelles départementales et d'autre part les parcelles privées viticoles. Les espaces agricoles garantissent l'ouverture paysagère en direction du Pont d'Arc et des falaises. Les parcelles départementales viennent renforcer les fenêtres paysagères présentes sur les parcelles 595 et 596. Ces espaces sont cultivés en agriculture biologique en accord avec la qualité et les enjeux environnementaux du site.

OBJECTIFS

- ▶ **Garantir l'ouverture paysagère de la Combe d'Arc**
- ▶ **Mettre en place et pérenniser une activité agricole via l'AMI**
- ▶ **S'assurer d'une agriculture respectueuse de l'environnement**

LOCALISATION



Parcelles privées

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 18. Les prairies
- 21. Les fenêtres paysagères
- 27. Les espèces exotiques envahissantes
- 28. Les suivis environnementaux

26 LES ESPACES AGRICOLES

LES PARCELLES PRIVEES EN VIGNE

CD07

Sensibilisation : Informer les propriétaires privés sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes sur le site et leur transmettre la fiche 27 du plan de gestion.

Suivi réglementaire : Mettre en place l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur les parcelles 586, 598, 600 et 606.

Accompagnement : Appuyer les propriétaires en cas de changement de culture pour préserver l'esprit des lieux.

Coordination : Tenir informé le viticulteur exploitant de la parcelle du parking provisoire du calendrier des travaux et de la date de libération du foncier.

CONCILIER ACTIVITES AGRICOLES ET PRESENCE DES GIBIERS

CD07

Évaluation : Impliquer l'ACCA pour réaliser des évaluations des dégâts auprès des exploitants et mesurer l'impact du gibier sur les activités agricoles.

Solutions : En cas d'activité compromise, proposer des mesures adaptées (clôtures, gestion des zones en eau...), en cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers.

Concertation : Mobiliser l'ACCA pour co-construire les solutions avec les exploitants.

GESTIONNAIRES

CD07 avec le soutien de la
Chambre d'agriculture

Propriétaires privés

ACCA de Vallon Pont d'Arc

FREQUENCE

- Suivi de l'AMI et de l'ORE, 1 fois par an
- Suivi gibier, 1 fois par an et en fonction des demandes et retours des agriculteurs

CONTEXTE

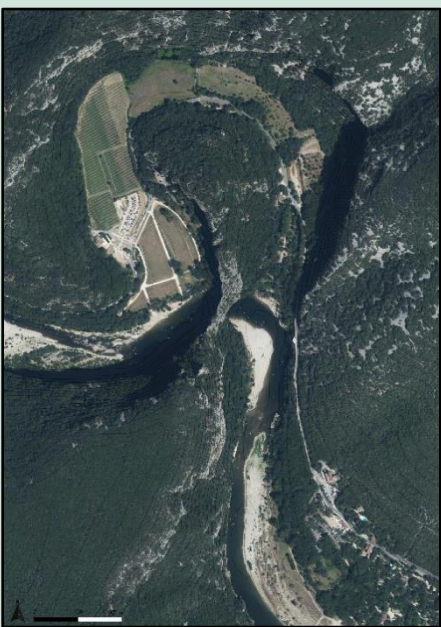
La dernière phase de travaux, par la modification du milieu et la venue d'engins extérieurs au territoire a engendré un risque de développement et progression des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ces dernières menacent la biodiversité du site. La gestion des EEE est spécifique à chaque espèce afin de contenir leur progression. Actuellement, 12 EEE ont été identifiées au sein du site. L'apparition de nouvelles essences est possible d'où l'importance de porter une veille sur l'évolution des EEE dont la liste régionale actualisée est disponible ici : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/eee/especes/>.

OBJECTIFS

- Surveillance des EEE
- Mise en œuvre d'une gestion adaptée à chaque EEE

LOCALISATION

Toute la combe d'Arc est concernée



FICHE DE GESTION ASSOCIEE

28. Les suivis environnementaux

27 LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

PRINCIPES GENERAUX

Temporalité : adapter les techniques de gestion des EEE au cycle végétal de chaque espèce. Pour les plantes à fleurs, intervenir avant la montée en graine pour éviter leur dispersion.

Matériel : nettoyer les outils et engins sur place pour éviter la contamination d'autres chantiers.

Évacuation : exporter les plantes arrachées en déchèterie, sans laisser de fragments lors du transport. Si l'exportation immédiate n'est pas possible, stocker sur bâche ou en big bag.

Stockage : lors des chantiers, veiller à ce que les végétaux ne soient pas emportés par les eaux. Stocker hors de portée de l'Ardèche.

Reprise végétale : Ne pas laisser les sols nus. Végétaliser avec des semences locales adaptées aux pelouses et prairies maigres. → Privilégier un mélange contenant au moins 20 % de *Bromopsis erecta*, complété par des espèces telles que : *Artemisia campestris*, *Carex liparocarpos*, *Centaurea aspera*, *Chondrilla juncea*, *Corynephorus canescens*, *Cynodon dactylon*, *Echium vulgare*, *Euphorbia seguieriana*, *Equisetum ramosissimum*, *Festuca arvernensis*, *Helichrysum stoechas*, *Jasione montana*, *Ononis natrix*, *Plantago arenaria*, *Silene otites*, *Trifolium arvense*, *Trigonella wojciechowskii* (source : rapport CNB).

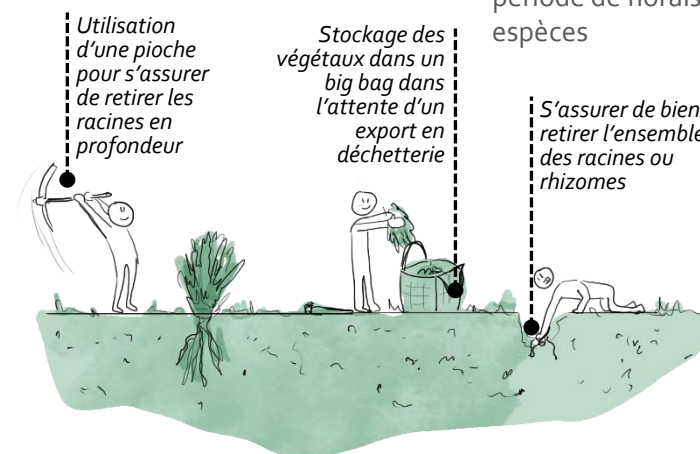
TECHNIQUES DE GESTION

Arrachage manuel des végétaux

Technique : retirer minutieusement l'ensemble du système racinaire. Pour les plantes à rhizomes, extraire la plus grande longueur possible sans casser, afin de limiter le bouturage.

Outils : pelle-bêche, pioche ou binette pour les jeunes plants.

Protection : porter des gants pour éviter les réactions cutanées au contact de la sève.



▲ Schéma de principe de l'arrachage manuel des végétaux

GESTIONNAIRE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, suite expertise CD07 ou SGGA et sous conseil CD07

FREQUENCE

- Tous les ans, fin d'hiver /début du printemps : visite sur site entre la CCGA et le CD07 pour définir et localiser les opérations à envisager dans l'année et faire le bilan des actions mises en place l'année précédente
- Pendant l'année, lors des passages sur site et travaux
- Vigilance continue liée au période de floraison des espèces

Arrachage mécanique des végétaux

Matériel recommandé : pelle équipée d'un godet ou treuil.

Préparation : couper les branches si nécessaire pour faciliter l'extraction.

Extraction : retirer l'appareil racinaire en totalité.

Contrôle qualité : vérifier l'absence de fragments racinaires laissés au sol.

Suivi : réaliser un arrachage manuel des repousses éventuelles.

Cerclage des végétaux

Matériel recommandé : hache, lame métallique, scie ou brosse métallique (pour les petits diamètres).

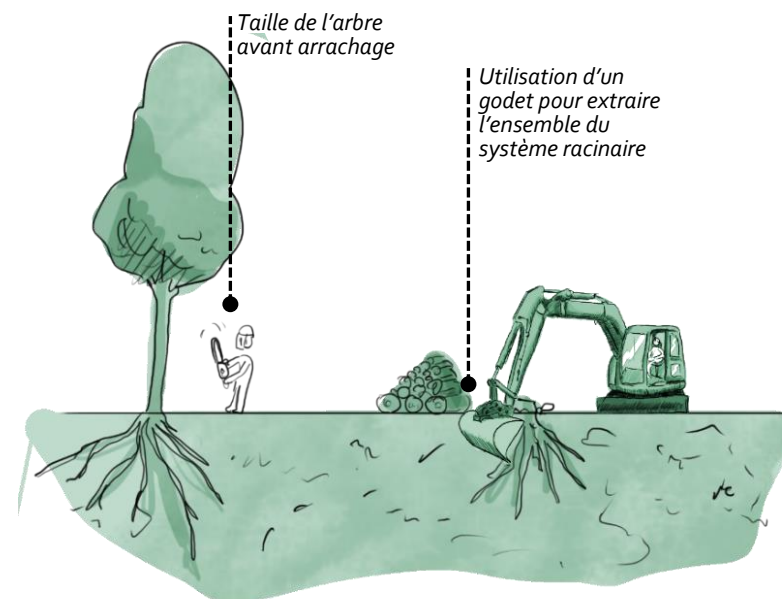
Préparation : retirer environ 90 % de l'écorce sur une bande d'au moins 20 cm de large, à 1 m du sol, jusqu'à l'aubier.

Affaiblissement progressif : laisser 10 % de l'écorce intacte pour maintenir la circulation de la sève et affaiblir l'arbre.

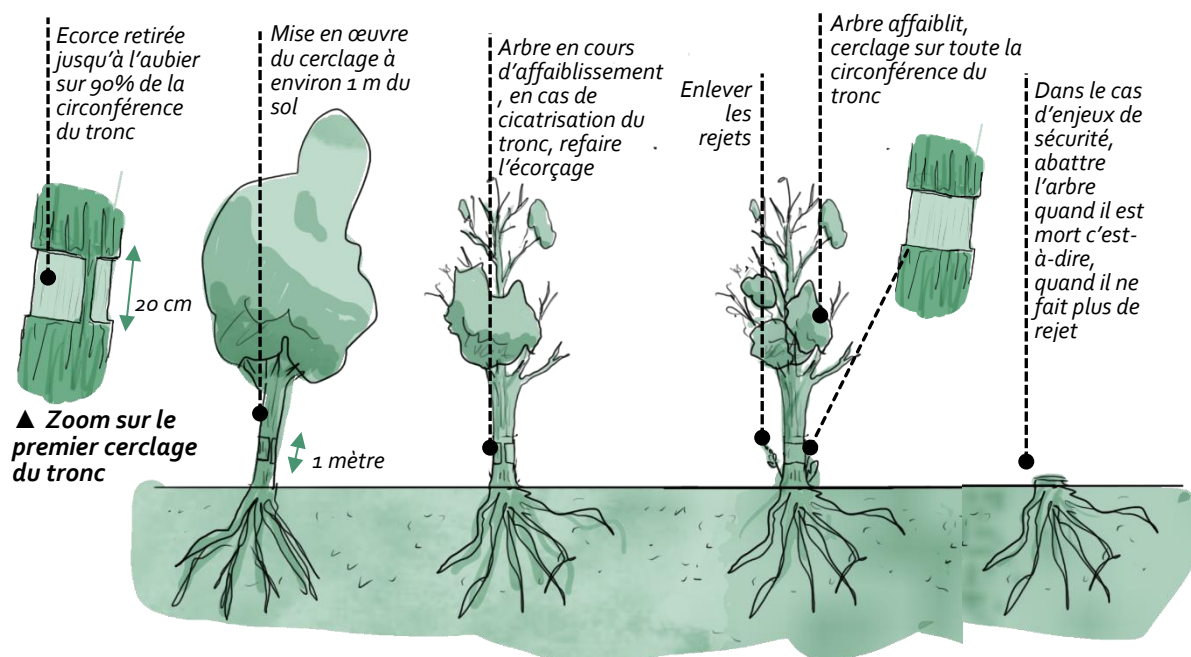
Suivi : arracher régulièrement les rejets, notamment sous le cerclage, et éliminer manuellement les nouveaux pieds apparus à proximité.

Intervention finale : une fois l'arbre affaibli, réaliser un cerclage complet sur toute la circonférence.

Sortie de bois : selon le contexte, laisser les arbres morts tomber naturellement ou les abattre.



▲ Schéma de principe arrachage mécanique des arbres



▲ Schéma de principe cerclage des végétaux

Fauchage des végétaux

Principe : couper les parties aériennes des plantes herbacées ou des arbustes à enracinement superficiel. En cas de faible densité, privilégier un arrachage manuel.

Fréquence : prévoir une seconde intervention entre 3 à 12 semaines après le premier passage, selon les espèces, puis maintenir une surveillance régulière. Répéter la coupe plusieurs fois par saison et sur plusieurs années.

Moment d'intervention : intervenir avant la floraison pour limiter le stock de graines.

Méthodes complémentaires : associer si possible à un travail du sol en profondeur et à une opération de revégétalisation.

Matériel recommandé : épareuse pour les grandes surfaces linéaires (en évitant une coupe trop basse), débroussailluse pour les petites zones.

GESTION DES EEE IDENTIFIEES DANS LA COMBE D'ARC

Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*)

- **Localisation** : dans les prairies, zones plantées et ripisylves
- Réaliser un cerclage dans le cas de quelques individus ou méthode GAMAR
- Faucher tous les 2 mois entre mars et septembre, dans le cas d'un nombre importants d'individus et dans la continuité des actions menées

Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

- **Localisation** : dans les prairies, zones plantées et ripisylves
- Attention, l'Ailante réagit très fortement à toute coupe ou blessure par multiplication végétative et notamment par drageonnement. Les rejets de souche sont très nombreux et les coupes doivent être répétées plusieurs années afin d'épuiser les réserves de la plante, ce qui implique une gestion rigoureuse pendant plusieurs années
- Réaliser un arrachage manuel ou mécanique
- Suite à l'arrachage, arracher ou faucher les rejets plusieurs fois par an, 5 à 6 fois, en automne pendant au moins 5 ans

Févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*)

- **Localisation** : dans les prairies, zones plantées et ripisylves
- Réaliser un cerclage sur les individus présents avant fructification (juillet)

Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*)

- Arracher les plants avant la fructification (juin)
- Déterrer les individus en tirant délicatement dessus et en prenant garde à retirer tout le système racinaire. Attention, un même individu peut être enraciné en plusieurs endroits le long de la tige

Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

- Réaliser un arrachage manuel dans les zones faiblement infestées avant la période de floraison (juillet)
- Réaliser un fauchage dans les zones plus largement infestées, également avant la période de floraison

Armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*)

- Réaliser un arrachage des sujets deux fois par an en juillet et septembre

Renouée du japon (*Reynoutria japonica*)

- Attention, les renouées ont une capacité très importante à se régénérer à partir de fragments de tige ou de rhizome
- Réaliser un arrachage manuel afin d'extraire les rhizomes du sol, d'avril à mai, réaliser 5 à 6 passages jusqu'à épuisement des rhizomes dans le sol
- Ou réaliser une fauche, dès que les tiges atteignent 40 cm de haut. Les opérations de fauche sont à effectuer chaque mois entre juin et septembre. Si la gestion ne peut être réalisée plusieurs fois sur le site, alors il est préférable de ne pas intervenir. Régler la barre de coupe au-dessus des rhizomes, pour éviter de les toucher et de les disperser

Topinambour (*Helianthus tuberosus*)

- Privilégier un arrachage manuel en veillant à bien enlever les tubercules dans le sol, en avril puis en septembre/octobre
- Réaliser une fauche mécanique deux fois par an, fin juin et en août, pendant deux ans

Canne de provence (*Arundo donax*)

- Réaliser un arrachage manuel sur les petites surfaces colonisées et s'assurer que l'ensemble des rhizomes soit enlevé
- Tous les ans en juillet puis en septembre

Érable negundo (*Acer negundo*)

- **Localisation** : dans les prairies, zones plantées et ripisylves
- Réaliser un cerclage complet (100 % de la circonférence) car l'arbre ne drageonne pas, pour les arbres ayant un diamètre inférieur à 15 cm. supérieur à 15 cm. Refaire l'écorçage si l'arbre a cicatrisé, pendant 2-3 années consécutives minimum
- Pour les arbres ayant un diamètre supérieur à 15 cm, réaliser un arrachage mécanique de l'arbre et éliminer les rejets les années suivantes, jusqu'à épuisement et mort de l'arbre

Mûrier en papier (*Broussonetia papyrifera*)

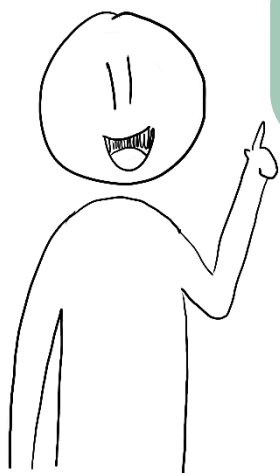
- **Localisation** : dans les prairies, zones plantées et ripisylves
- Réaliser un cerclage avant la fructification (en été)

Aster à feuilles de saule (*Symphotricum x salignum*)

- Réaliser des arrachages manuels ou un fauchage avant la floraison (en fin d'été). Ces actions doivent être répétées chaque année jusqu'à épuisement du stock de semences et des réserves contenues dans les racines

CALENDRIER RECAPITULATIF

Essence/mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sep	Oct	Nov	Déc
Robinier faux-acacia			Tous les 2 mois									
Ailante glanduleux										5 à 6 fois		
Févier d'Amérique												
Vigne vierge												
Ambroisie à feuilles d'Armoise												
Armoise des frères Verlot												
Renouée du japon		Cas arrachage : 5 à 6 fois				Cas fauchage						
Topinambour												
Canne de provence												
Érable negundo												
Mûrier en papier												
Aster à feuilles de saule												



Le calendrier récapitulatif est à titre indicatif, la visite sur site avec le Département doit permettre de clarifier les actions dans le temps

SUIVI ET MISE A JOUR REGULIERE DE LA LISTE DES EEE

Le CD07 soutenu par le CBNMC réalisera un suivi du développement des EEE sur le site afin d'évaluer les actions de lutte mises en place, actualiser la liste des espèces présentes et proposer les protocoles de lutte adaptés.

CONTEXTE

Les suivis environnementaux font suite à l'étude d'impact réalisée en 2017 et son actualisation en 2023. Ces études ont démontré la présence d'espèces floristiques et faunistiques protégées au sein de la Combe d'Arc. La prise en compte des populations d'espèces protégées a conduit à rechercher les possibilités d'évitement et de réduction des atteintes aux espèces présentes dans l'emprise des travaux réalisés à l'hiver 2024. Des mesures de compensation et d'accompagnement ont été définies pour compenser les atteintes aux espèces protégées. Ces dernières demandent des suivis.

OBJECTIFS

- Être en conformité avec l'arrêté préfectoral
- Assurer la mise en place des suivis environnementaux
- Mettre en place des mesures dans le cas de résultats non encourageant

LOCALISATION

Toute la combe d'Arc est concernée par les suivis environnementaux



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

1. La route départementale RD290 et ses abords
18. Les prairies
20. Les boisements en libre évolution
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement
24. Les mares
25. Les falaises et cavités
27. Les espèces exotiques envahissantes
31. La ferme troglodytique

28 LES SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Espèces floristiques patrimoniales

Espèces concernées : *Epipactis microphylla* (station transplantée en bordure du chemin piétonnier), *Ophioglossum vulgatum* (prairie humide près de la ferme troglodytique), *Crassula tillaea*, *Achnatherum bromoides*, *Rhagadolius stellatus*, *Serapias lingua*.

Objectif : évaluer l'efficacité des mesures d'évitement et d'accompagnement à travers le suivi de la floraison et de la fructification.

Calendrier : deux passages annuels prévus en 2025, 2027 et 2029.

Population de Diane et de Proserpine

Espèces concernées : Diane (*Zerynthia polyxena*) et Proserpine (*Zerynthia rumina*), liées à la présence d'*Aristolochia rotunda* (Aristolochie à feuilles rondes) sur la prairie centrale.

Objectif : vérifier le maintien de la population reproductrice locale.

Calendrier : deux passages annuels, en avril et en mai, à réaliser en 2025, 2026, 2027, 2029, 2031 et 2034.

Espèces exotiques envahissantes

Objectif : suivi post-chantier pour vérifier l'absence de développement d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Calendrier : suivi annuel pendant les trois premières années (2025, 2026, 2027), puis en 2029, 2031 et 2034.

Population de Pélodyte ponctué

SUIVI DES MARES

Objectif : estimer la présence d'individus, contrôler l'état sanitaire des mares et vérifier l'absence de poissons.

Calendrier : deux passages par an (printemps et automne, en période de reproduction), à réaliser en 2025, 2026, 2027, 2029, 2031 et 2034.

SUIVI DES HIBERNACULA

Localisation : trois gîtes pour la faune situés en lisière de la promenade du méandre, dans l'espace arboré.

Objectif : vérifier l'état des hibernacula, notamment la présence d'ouvertures non colmatées.

Calendrier : passages à réaliser en 2025, 2026, 2027, 2029, 2031 et 2034.

GESTIONNAIRES

CD07

Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche

FINANCEMENT

La CCGA contribue au financement des suivis environnementaux via une redevance dont le montant n'est pas précisé.

Nichoirs

Espèces concernées : Chevêche d'Athéna (avril à juin) et Petit-duc scops (mai à juin)

Objectif : vérifier l'utilisation des nichoirs installés en compensation de la perte d'habitats de reproduction

Calendrier : passages à réaliser en 2025, 2026, 2027 et 2029, en période de reproduction.

Chiroptères et des corridors de déplacement

SUIVI DES ARBRES-GITES

Objectif : contrôler l'état d'une quarantaine d'arbres identifiés comme gîtes à chiroptères.

Calendrier : passages en 2025, 2027, 2031 et 2034.

SUIVI DE L'UTILISATION DES CORRIDORS

Objectif : évaluer l'évolution de l'utilisation des corridors écologiques par les chiroptères après les travaux.

Calendrier : passages en 2025, 2027, 2031, 2034, 2037, 2040, 2044 et 2049.

SUIVI DE LA COLONIE DE PETIT RHINOLOPHE

Localisation : ferme troglodytique.

Objectif : vérifier le maintien de la colonie post-aménagement.

Calendrier : comptages en début juillet et en hiver, à réaliser en 2025, 2026, 2027 et 2029.

SUIVI EN FORET DEPARTEMENTALE DU MATTE D'ARC

Surface concernée : parcelle de sénescence de 9,1 ha.

Objectif : identifier des placettes de suivi en 2025 et suivre les gîtes potentiels pour les chiroptères.

Suivis de la population du Grand-duc d'Europe

Objectif : suivi de la zone de quiétude au sein de la Combe

Calendrier : passages à réaliser en 2025, 2026, 2027 et 2029

Forêt en senescence du Matte d'Arc

Taxons concernés : chiroptères, arbres-gîtes, coléoptères saproxyliques, fonge et lichens.

Objectif : suivi écologique multi-taxons

Calendrier : état des lieux : à réaliser en 2025 sur l'ensemble des taxons et suivi des placettes : passages en 2030, 2035 et 2045 pour évaluer l'évolution des communautés et des gîtes potentiels.

CALENDRIER RECAPITULATIF

[illegible]

III. LES ESPACES BATIS

29

Les toilettes publiques

- Garder des locaux propres
- Assurer la visibilité des toilettes

30

Le local du parking Pont d'Arc Belvédère

- Entretien du local
- Faire connaître et valoriser l'espace

31

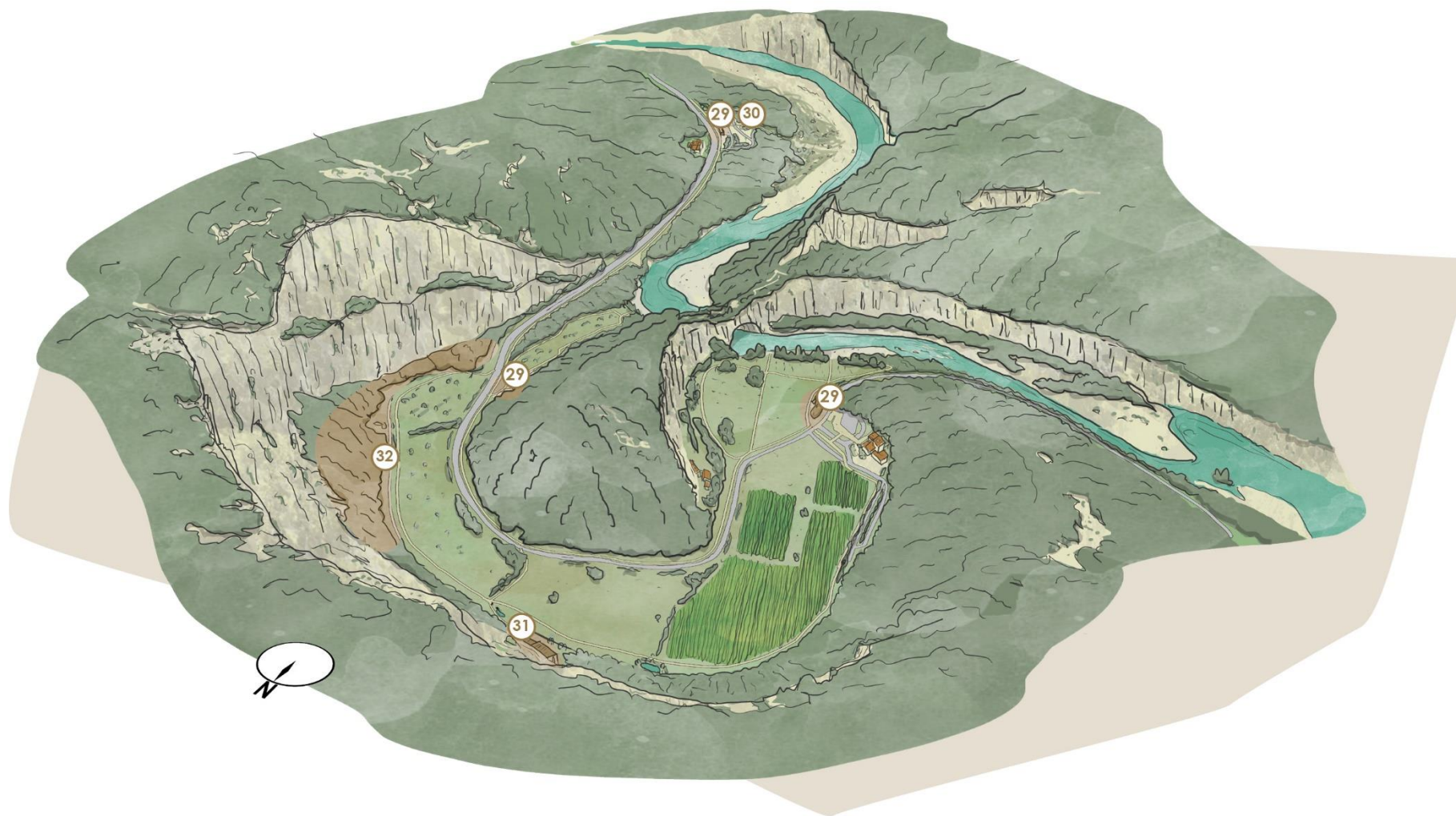
La ferme troglodytique

- Mise en sécurité de la ferme
- Suivre les colonies de chiroptères
- Valoriser la ferme

32

Les constructions en pierre sèche

- Mettre en avant le patrimoine en pierre sèche
- Restaurer des ouvrages



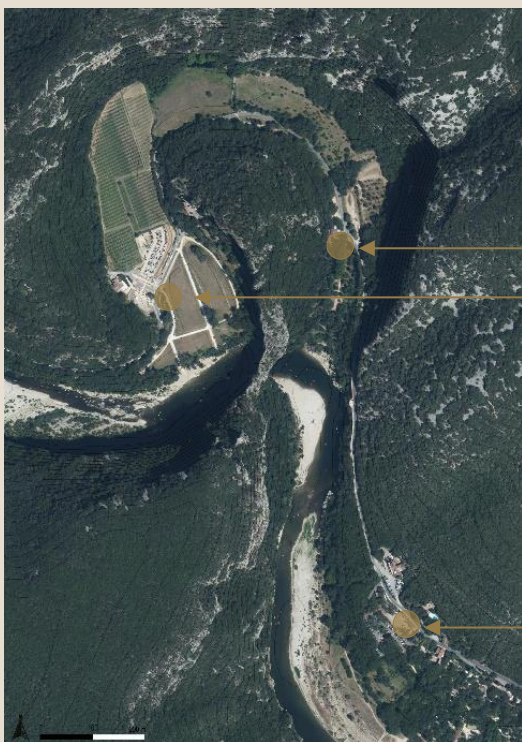
CONTEXTE

Trois bâtiments accueillent des toilettes publiques. Le Département est propriétaire des locaux. Les toilettes fonctionnent par un système de lombricompostage.

OBJECTIFS

- **Garder des locaux propres**
- **Assurer la visibilité des toilettes auprès du public tout en maintenant leur intégration paysagère**

LOCALISATION



Plage du Pont d'Arc aval

Plage du Pont d'Arc amont

P3 - Pont d'Arc Belvédère

FICHES DE GESTION ASSOCIEES

7. Les espaces verts paysagers

11. La signalétique

29 LES TOILETTES PUBLIQUES

ENTRETIEN COURANT DES TOILETTES

Entretien courant : nettoyage des locaux, sanitaires (cuvettes, urinoirs, éviers), sols, évacuation des déchets, réapprovisionnement des consommables.

Signalement des défauts : en cas de dégradation ou anomalie constatée (ex. infiltration, porte cassée, éclairage défectueux, vandalisme) informer le Département.

Signalétique : vérifier la présence et la lisibilité du panneau « sanitaires » à l'entrée des toilettes ; s'assurer que les panneaux directionnels sont clairs (cf. fiche 11).

Accessibilité : maintenir la visibilité des accès aux toilettes par l'entretien de la végétation (cf. fiche 7).

ENTRETIEN DES BATIMENTS

Ouverture des bâtiments : assurer l'ouverture toute l'année pour la plage amont du Pont d'Arc et d'avril à novembre pour les blocs de la plage aval et du parking P3 Pont d'Arc - Belvédère.

Gestion des urgences : organiser une intervention rapide en cas de dégâts ou de fuites, pour éviter tout risque de pollution liée à la proximité du cours d'eau.

Ventilation : vérifier le bon fonctionnement de la ventilation, notamment en été, pour limiter les nuisances olfactives.

Maintenance Sanisphère : veiller au renouvellement du contrat et garantir l'accessibilité des locaux lors des opérations de maintenance.

MAINTENANCE DES BATIMENTS

Réparations importantes : réalisation d'un programme annuel de maintenance ou interventions en urgence en cas de dégradation



◀ **Encart « sanitaires » aux entrées des toilettes dont la visibilité doit être assurée**

GESTIONNAIRES

CD07

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

FREQUENCE

- Entretien courant : 7 jours sur 7 durant les mois de juillet et août avec 3 passages par jour ; 3 j/ 7 (dont les week-ends) durant les mois de mai, juin, septembre et octobre ; 2 j/7 en dehors
- Contrôle de la ventilation 1 fois par an en période estivale
- Passage de l'entreprise Sanisphère tous les ans et extraction du terreau par Sanisphère tous les 2/3 ans

CONTEXTE

Le local au parking P3 - Pont d'Arc - Belvédère est un local multifonction qui appartient au Département. Il comporte 3 modules : depuis la plateforme des bus, les toilettes se situent sur la partie gauche, une salle de réception sur la partie centrale et un entrepôt sur la partie de droite, occupé par les bateliers. L'usage de la partie centrale n'est pas défini à ce jour.

OBJECTIFS

- ▶ **Entretenir le local**
- ▶ **Faire connaître et valoriser l'espace**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 3. Les espaces de stationnement
- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
- 29. Les toilettes publiques

30 LE LOCAL AU PARKING P3 PONT D'ARC BELVEDERE

ENTRETIEN DU BATIMENT

CCGA

Mise à disposition : conventionner gracieusement l'usage des deux locaux pour des durées définies.

Entretien courant : à la charge de l'utilisateur pendant toute la période, y compris en hiver et hors saison (ménage, petites réparations). En cas de dommage, informer le Département.

Prestataires : les utilisateurs peuvent faire appel à un prestataire, mais restent responsables de l'état du local.

Toiture végétalisée : retirer les ligneux semés naturellement.

Évacuation des eaux pluviales : surveiller et curer les évacuations avant l'automne et en hiver.

VALORISATION DU LOCAL

CCGA

Usage public : privilégier l'accueil, les ateliers de sensibilisation, les expositions ou la réception des éco-gardes.

Gestion des réservations : mettre en place un système de réservation ou de conventionnement pour anticiper l'utilisation des locaux.

Valorisation : faire connaître l'existence des deux locaux et proposer leur prêt pour des événements ponctuels, y compris en hiver, au bénéfice des acteurs locaux et des habitants.

MAINTENANCE DES BATIMENTS

CD07

Réparations importantes : réalisation d'un programme annuel de maintenance ou interventions en urgence en cas de dégradation

GESTIONNAIRES

CD07

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Utilisateur → Entretien courant, ménage

FREQUENCE

- Ménage des locaux : 1 passage avant et après chaque événement
- 1 désherbage annuel des ligneux dans la toiture végétalisée par an
- 2 désherbages annuels des vivaces et herbacées dans la toiture végétalisée par an
- Curage des évacuations d'eaux pluviales de la toiture végétalisée 4 fois par an

CONTEXTE

La ferme troglodytique est un ensemble aux qualités patrimoniales et paysagères révélées par l'ouverture du paysage et la création de la promenade du méandre. Cet espace est rendu visible par l'abattage progressif du rideau de cyprès et par sa proximité immédiate avec le cheminement piéton. La ferme a fait l'objet d'une étude historique et environnementale et un diagnostic archéologique anticipé a été conduit sur les parties bâties. Des réflexions sont en cours sur le devenir de cet ensemble.

OBJECTIFS

- **Mise en sécurité de la ferme**
- **Suivre les colonies de chiroptères**
- **Valoriser la ferme**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
- 29. Les suivis environnementaux
- 32. Les constructions en pierre sèche

31 LA FERME TROGLODYTIQUE

MISE EN SECURITE ET ENTRETIEN DE LA FERME

Accès et sécurité : restreindre l'accès à l'intérieur des bâtiments ; évacuer les déchets autour des ruines pour limiter les risques d'accident tout en permettant la contemplation du site.

Prévention des risques naturels : purger les roches instables pour prévenir les chutes de pierres et sécuriser le patrimoine bâti.

Protection des ruines : mettre en sécurité la ferme en maintenant l'accès pour les chiroptères, protéger les murs des infiltrations (solin de chaux), purger les toitures effondrées, retirer les menuiseries endommagées.

Fermeture temporaire : en cas de fermeture pour raison de sécurité, rendre les barrières ou clôtures discrètes (installations à l'ombre des cyprès, peu visibles depuis les chemins), et limiter la signalétique. Intégrer les enjeux chiroptères.

VALORISATION DE LA FERME TROGLODYTIQUE

Le Département, propriétaire du site, ne s'est pas encore positionné sur un projet de réhabilitation. Les éléments ci-dessous constituent des orientations à approfondir :

Valorisation intégrée : s'appuyer sur les résultats des études archéologiques et environnementales pour guider un projet sobre, résilient et inspiré du site, perçu comme un atout plutôt qu'une contrainte.

Lecture du bâti : utiliser l'état actuel du bâtiment (cristallisation) pour raconter l'histoire du lieu, y compris sa période d'abandon, à travers un langage architectural contemporain.

Concertation : penser les usages en parallèle du projet architectural et paysager, en lien avec les acteurs du site. Le lieu pourrait accueillir des fonctions d'accueil, de sensibilisation ou d'apprentissage.

Nouvelle centralité : envisager le site comme un pôle complémentaire au Pont d'Arc, avec une fonction agricole (polyculture, transformation) valorisant les terres de la Combe d'Arc et facilitant une gestion durable.

Maison de site : étudier la possibilité d'en faire une annexe d'une future Maison de Grand Site ou un point d'accueil touristique en lien avec l'office de tourisme. Au préalable, nécessité de réaliser une étude d'impact sur les enjeux chiroptères.

GESTIONNAIRE

CD07, service Valorisation des Sites et Patrimoines naturels → études et travaux liés à la mise en défens et à la sécurisation du site
CD07, service des bâtiments → Veille trimestrielle de l'absence de risques sur le site

FREQUENCE

- Etude du risque d'éboulement dans les 12 mois et purge des roches dangereuse
- Mise en sécurité du site dans les 12 mois. Passage trimestriel pour vérifier l'absence de risque
- Sauvegarde du patrimoine bâti en limitant les infiltrations d'eaux pluviales dans les bâtiments et murs
- Lancement d'une étude programmatique et architecturale du site dans les 5 ans

REFERENCES

Ferme de Valescure et abri sous roche de Marculy, Saumane-de-Vaucluse (84), Projet Grand Site La Fontaine de Vaucluse



La Ferme de Valescure et l'abri sous roche de Marculy se situent sur la commune de Saumane-de-Vaucluse, comprise dans le projet grand site de la Fontaine de Vaucluse. La ferme de Valescure a été en partie réhabilitée et offre un espace d'accueil et de repos pour les randonneurs sur le GR91. Elle est mise en valeur par le maintien d'une activité agricole à ces abords (pâturages et cultures). En amont, le visiteur découvre l'abri sous roche de Marculy, ouvrage en pierre sèche en partie réhabilité, accessible aux promeneurs, il est devenu un arrêt privilégié dans la découverte du site. Des visites guidées sont organisées pour découvrir ces patrimoines.

Couvent Saint-François, Sainte-Lucie de Tallano (2A), Amelia Tavella architectes



Le projet "Renaissance du Couvent Saint-François" mené par l'architecte Amélia Tavella a eu pour objectif de rebâtir le couvent, qui tombait partiellement en ruines, accessoirement dans l'oubli, sans faire table rase du passé. Un volume de cuivre remplace la partie détruite du couvent. Durant le projet, l'accent a été porté sur la conservation des vestiges, en les incluant dans une modernité pure, simple, à la manière d'un écrin qui va contenir un objet précieux, hérité du passé. C'est d'ailleurs dans une logique d'héritage que l'architecte a travaillé : faire tenir le don des anciens entre les forces du nouveau bâtiment. La pierre et le cuivre se sont emboîtés, donnant une nouvelle vie à l'édifice par sa seconde texture tout en gardant sa forme originelle. Le couvent deviendra une médiathèque et un tiers-lieu dédié à des manifestations culturelles.

Source : batirama.com / Laure Pophillat

Ferme Nord, Zuydcoote (59), Projet Grand Site des Dunes de Flandre



La ferme présente une dizaine de bâtiments à l'architecture unifiée et régionaliste. Elle était spécialisée dans l'élevage animal et formait un ensemble agricole performant et exemplaire qui assurait une quasi autonomie alimentaire aux pensionnaires du Sanatorium de Zuydcoote. La ferme a été particulièrement touchée pendant la Seconde Guerre mondiale, les stigmates des éclats d'obus et autres mitraillages sont toujours visibles. Elle finit par reprendre du service et conserva son activité d'origine jusqu'en 1966, avant de devenir base de loisir et de nature jusqu'au milieu des années 1980. En 2005, la ferme est rachetée au Département du Nord par la Communauté urbaine de Dunkerque qui lui réserve un nouvel avenir. La Ferme Nord est le projet emblématique de l'Opération Grand Site portée par la Communauté urbaine de Dunkerque. La ferme accueillera la maison du Grand Site, un espace muséo (les paysages des Dunes de Flandre, l'histoire de la Ferme, le volet maritime de l'Opération Dynamo), une halte pour les randonneurs, un point d'informations touristiques et un pôle tertiaire. Le projet a été soutenu par la fondation du patrimoine.

Source : *Projet Grand Site de France des Dunes de Flandres*

CONTEXTE

Les constructions en pierre sèche sont les vestiges des anciennes terrasses agricoles au pied du cirque d'Estre. Ces ouvrages jouent de multiples rôles : écoulement des eaux pluviales, diminution des risques d'érosion, abris pour la faune... Les murs et murets en pierre sèche dont les pierres sont issues des falaises sont rendus visibles par l'ouverture des prairies et la création de la promenade du méandre.

OBJECTIF

- **Mettre en avant le patrimoine en pierre sèche**
- **Restaurer des ouvrages**

LOCALISATION



FICHES DE GESTION ASSOCIEES

- 4. Les cheminements piétons
- 15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
- 18. Les prairies
- 24. Les mares

32 LES CONSTRUCTIONS EN PIERRE SECHE

REFLECHIR A LA MISE EN VALEUR DES LIEUX

Concertation : associer les partenaires et gestionnaires pour définir une stratégie de valorisation des murs en pierre sèche, en lien avec la propriétaire privée si sa parcelle est concernée.

Références culturelles : s'appuyer sur l'inscription de l'art de la pierre sèche au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2018).

Actions existantes : valoriser les initiatives du SGGA (ateliers participatifs avec Gens de Pierre à Ucel) comme leviers d'animation et de restauration.

Ateliers participatifs : envisager des chantiers ouverts aux touristes pour sensibiliser et impliquer le public.

Pérennité : intégrer le temps d'entretien dans la conception du projet et adapter l'ambition aux moyens disponibles.

Usages des terrasses : proposer des fonctions concrètes aux espaces restaurés (verger, potager, jardin d'agrément).

Végétalisation : favoriser la plantation d'arbres fruitiers adaptés (oliviers, amandiers, cerisiers...).

ENTREtenir LA VEGETATION AUTOUR DES OUVRAGES

Entretien préventif : en attendant un programme de restauration, entretenir la végétation autour des ouvrages en pierre sèche, en priorité ceux qui bordent la promenade du méandre.

Protection des ouvrages : maintenir un dégagement d'environ 2 mètres autour des murs, avec une végétation non concurrente (racines superficielles), les arbres contribuant au caractère paysager.

Méthodes d'entretien : débroussailler manuellement ou avec de petits engins ; couper soigneusement la végétation qui semble stabiliser les murs, dévitaliser les ligneux avant retrait, sans déraciner les souches.

GESTIONNAIRE

Absence de gestionnaire

FREQUENCE

- Pendant l'hiver : entretien de la végétation autour des ouvrages
- Vérifier 1 fois par an la stabilité des ouvrages en pierre sèche
- En période de vacances scolaires : ateliers réhabilitation des ouvrages en pierre sèche sur site

RENOVER OU REMONTER UN MUR EN PIERRE SECHE

Dimensionnement : adapter les travaux de réhabilitation aux capacités de gestion disponibles.

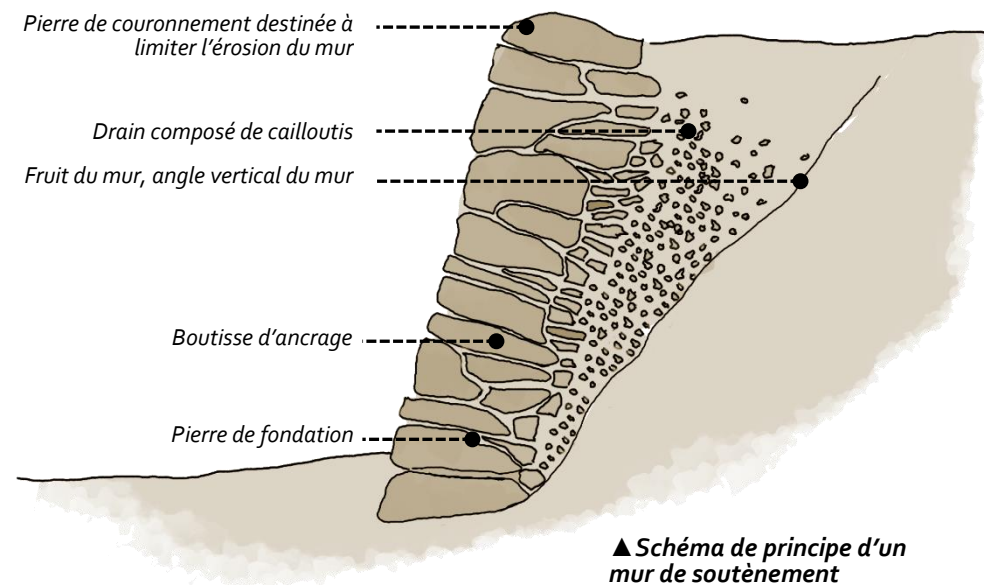
Matériaux : réutiliser les pierres présentes sur site, éviter les apports extérieurs.

Respect des ouvrages : conserver les dimensions d'origine (hauteur, largeur), remplacer ou repositionner les pierres abîmées, porter une attention particulière au couronnement.

Diagnostic : en cas de nombreux défauts, rechercher la cause (ex. problème de drainage) avant intervention ; démonter et remonter la section si nécessaire.

Techniques de restauration : lors d'une restauration complète, créer un micro-fossé pour l'évacuation de l'eau, bien caler les assises, poser des boutisses traversantes, remplir les interstices, terminer par un couronnement solide.

Drainage : s'assurer de la présence d'un drain de cailloutis derrière le parement pour permettre l'écoulement de l'eau.



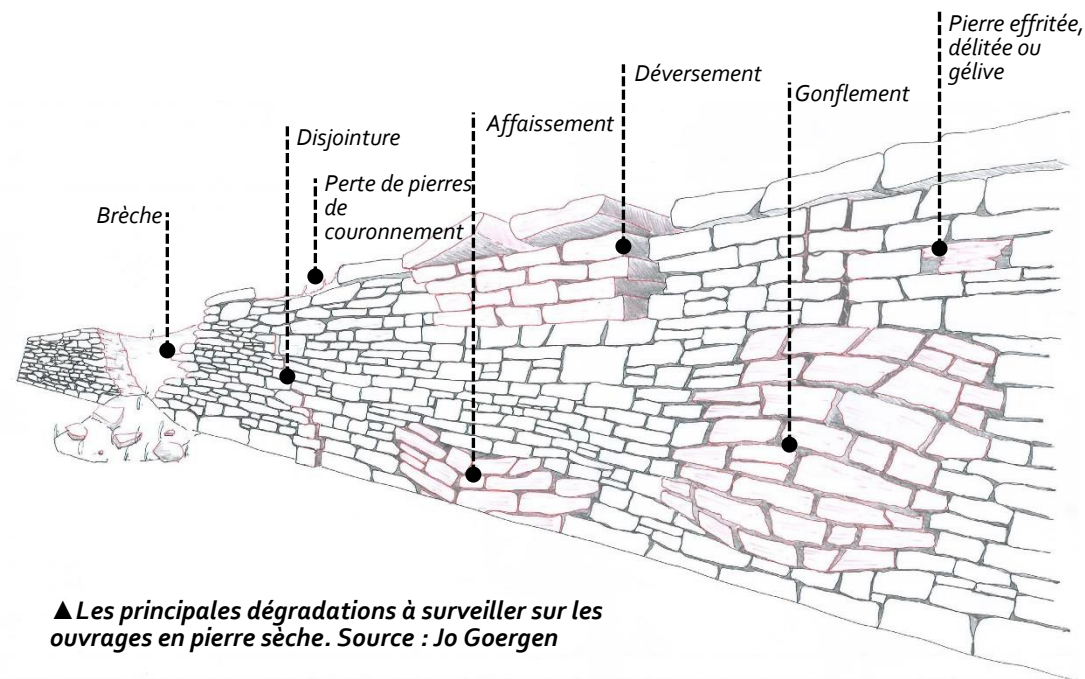
ENTRETENIR LES OUVRAGES EN PIERRE SECHE

Stabilité : vérifier régulièrement la stabilité des ouvrages en pierre sèche pour anticiper les dégradations et planifier les restaurations nécessaires.

Vigilance sur l'ensemble du mur : contrôler l'état du pied, du corps et du couronnement.

État des pierres : surveiller le vieillissement, le délitement ou les fractures des pierres.

Végétation : repérer la présence de pousses ligneuses ou de plantes dont les racines pourraient déplacer les pierres.



IV. Animation du plan de gestion

- 33 **Organiser la gouvernance du site de la combe d'arc**
 - Mettre en place une gouvernance spécifique à la Combe d'Arc prenant en compte l'achèvement des travaux et l'extension du Projet Grand Site de France
 - Réunir les organismes gestionnaires afin d'assurer une gouvernance partagée de tous
- 34 **Evaluer et mettre à jour le plan de gestion**
 - Faire vivre le document
 - Concerter les gestionnaires
 - S'assurer un document pérenne
- 35 **Comprendre les réglementations et protection paysagères et environnementales**
 - Faciliter la prise en compte des réglementations et protection
 - Assurer les qualités paysagères et environnementales du site



CONTEXTE

La gouvernance du Site de la Combe d'Arc s'est déroulée ces dernières années dans le cadre de l'Opération Grand Site des Gorges de l'Ardèche. En 2022, le projet Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche, piloté par le SGGA s'est étendu à 16 communes. La Combe d'Arc devient alors un secteur du Projet Grand Site. Ainsi, la gouvernance mise en place ces dernières années et l'achèvement des travaux viennent interroger la gouvernance à mettre en place pour le site de la Combe d'Arc. Cette gouvernance est à adapter et à actualiser en fonction de la mise en œuvre du label Grand Site de France des gorges de l'Ardèche.

OBJECTIFS

- **Mettre en place une gouvernance spécifique à la Combe d'Arc prenant en compte l'achèvement des travaux et le Projet Grand Site de France**
- **Réunir les organismes gestionnaires afin d'assurer une gouvernance partagée de tous**

FREQUENCE

- Organiser la gouvernance : au plus tard fin 2025
- Bilan de la gouvernance : tous les ans
- Actualisation en cas de mise en œuvre du label Grand Site de France

DOCUMENTS DE REFERENCE

- *Opération Grand Site des Gorges de l'Ardèche Requalification des abords du Pont d'Arc, octobre 2014*
- *Convention cadre opération Grand Site Combe d'Arc et préfiguration Grand Site de France, 2022-2024*
- *Contrat d'objectifs et de partenariat Atout Nature 2023-2026 pour le site ENS des Gorges de l'Ardèche-SGGA/ Département de l'Ardèche*
- *Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Combe d'Arc 2025-2026-CCMA/ Département de l'Ardèche*

33 ORGANISER LA GOUVERNANCE DU SITE DE LA COMBE D'ARC

Les organismes gestionnaires : rôles et missions

La gestion du site de la Combe d'Arc est assurée par 4 structures gestionnaires dont les missions sont détaillées dans les fiches actions ci-dessus. De manière générale, on peut retenir pour chaque organisme les thématiques de gestion suivantes :

Département de l'Ardèche

- Veille à l'intégration des enjeux stratégiques dans sa politique Espaces Naturels Sensibles
- Gère la route départementale et pilote les grands travaux d'aménagement
- S'assure du respect des orientations de l'OGS
- Met en œuvre les conventions de gestion du site

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)

- Anime la démarche de candidature au label Grand Site de France pour les Gorges de l'Ardèche et la Combe d'Arc, en lien avec le Département
- Assure l'accueil du public et l'animation à l'échelle des gorges
- Participe aux échanges du réseau des Grands Sites de France

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

- Accueil du public
- Gère et entretient la majorité des installations de la Combe d'Arc
- Organise la baignade publique et les navettes gratuites

Commune de Vallon Pont d'Arc

- Exerce ses pouvoirs de police pour garantir sécurité et salubrité publique, en lien avec la fréquentation du site

Le pilote du Plan de gestion : rôles et missions

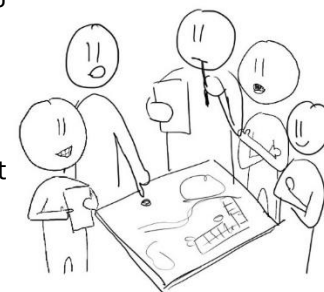
Le pilote du plan de gestion réunit l'ensemble des organismes gestionnaires du site de la Combe d'Arc afin de mettre en œuvre les actions nécessitant une gestion collective, réaliser conjointement les stratégies d'actions comme pour la communication ou médiation, prendre des décisions sur la poursuite d'actions et mettre à jour le plan de gestion. Dans les grandes lignes, le pilote du Plan de gestion doit :

• Garantir la gestion du site

Le pilote du Plan de gestion assure l'accueil, la préservation, l'entretien et la valorisation du cœur du site classé Pont d'Arc et de ses abords (restaurer la qualité paysagère du Pont d'Arc, maîtriser la fréquentation, requalifier les accès au site, valoriser la visite et faire découvrir la Combe d'Arc autrement)

• Coordonner les acteurs locaux

Le pilote du Plan de gestion joue un rôle central de coordination entre les acteurs publics et privés (habitants, agriculteurs, entreprises touristiques, etc.), en favorisant l'implication de tous, notamment des habitants de Vallon Pont d'Arc, pour un projet partagé.



Mise en place de la gouvernance -> 2025 – 2030

Organiser une réunion inter-structures

Réunir l'ensemble des structures gestionnaires pour clarifier et valider les rôles de chacun, en s'appuyant sur le présent plan de gestion.

Capitaliser sur l'existant

Analyser les schémas de gouvernance précédents pour identifier les points forts, les limites et les pistes d'amélioration.

Définir le périmètre de gouvernance

Évaluer l'opportunité d'une gouvernance dédiée à la Combe d'Arc ou intégrée au projet Grand Site de France.

Adapter la gouvernance au terrain

Concevoir une organisation proportionnée à la taille du site et aux enjeux identifiés.

Prévoir une phase de rodage

Mettre en place une période test pour ajuster les modalités de gouvernance, avec des bilans réguliers partagés entre partenaires.

Instances de gouvernance envisageable

- Comité de pilotage → 1 fois par an
- Cellule technique → 1 fois par trimestre et/ou lorsque jugé nécessaire par la CCGA
- Cellule élus → Instances d'arbitrages et d'informations, 1 fois par trimestre et/ou lorsque jugé nécessaire
- Cellule participative, avec des représentants associatifs et socio-professionnels locaux → selon projets

Articulation avec le projet Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche

Clarifier les positions

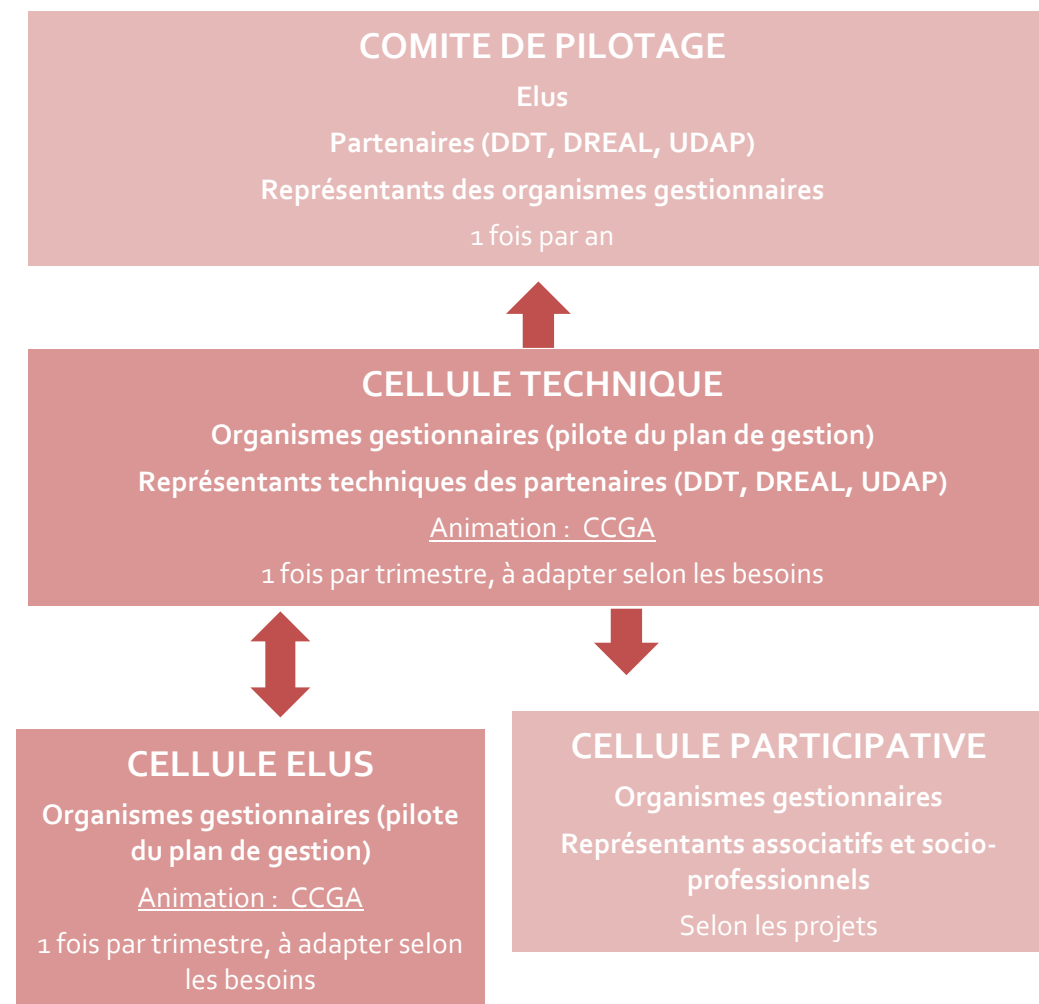
Identifier les rôles et les positionnements de chaque acteur vis-à-vis de la démarche Grand Site, ainsi que les impacts potentiels pour la Combe d'Arc.

Anticiper les articulations futures

En fonction de l'évolution du projet Grand Site, réfléchir à la complémentarité entre la gouvernance/gestion du Grand Site et celle spécifique à la Combe d'Arc.

Assurer un lien permanent

Pérenniser un interlocuteur référent au sein du SGGA pour garantir la continuité entre les deux démarches.



▲ Schéma de gouvernance envisagée pour le site de la Combe d'Arc.

CONTEXTE

Le plan de gestion établi en 2025 correspond à la fin des travaux, à l'exception du P2. Ce plan de gestion nécessite d'être évalué et mis à jour pour être au plus proche et en adéquation au fonctionnement du site et des moyens des gestionnaires.

OBJECTIFS

- **Faire vivre le document**
- **Concier les gestionnaires**
- **S'assurer un document pérenne**

DOCUMENT DE REFERENCE

- *Plan de Gestion de la Combe d'Arc – Diagnostic et fiches actions, 2025*

34 EVALUER ET METTRE A JOUR LE PLAN DE GESTION

Evaluation du plan de gestion

Préparation : transmettre une fiche d'évaluation aux gestionnaires pour mesurer l'appropriation du plan et identifier les points de fonctionnement.

Analyse collective : croiser les retours pour faire ressortir accords et désaccords, à traiter ensemble en cellule technique.

Examen des espaces : lors de la cellule technique, examiner tous les espaces de gestion en s'appuyant sur les cartes du site.

Prise en compte de la fréquentation : intégrer les bilans de fréquentation dans l'analyse.

Actualisation : évaluer la pérennité du plan et décider d'une éventuelle mise à jour.

Mise à jour du plan de gestion

Modalités de mise à jour : la révision du plan peut se faire par espace de gestion ou par fiche, selon le nombre et la nature des enjeux identifiés.

Ressources disponibles : le CD07 dispose de la version modifiable du document, permettant d'envisager une mise à jour en interne ; à défaut, un appui externe via un bureau d'études pourra être mobilisé.

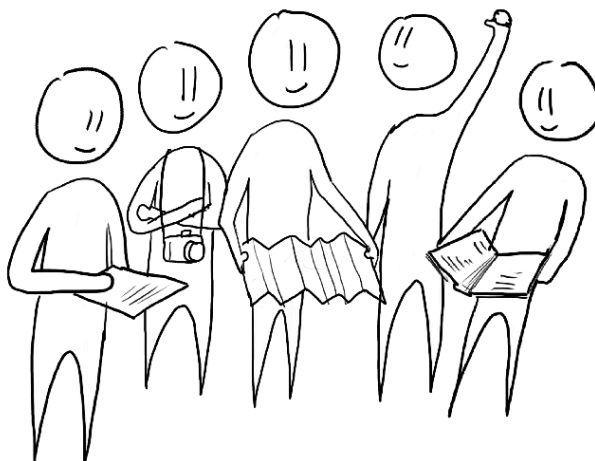
Cas particulier du P2 : les travaux prévus nécessiteront une actualisation légère, les aménagements restant cohérents avec ceux déjà en place (revêtements, végétation, signalétique...).

GESTIONNAIRE

Communauté de
communes des Gorges de
l'Ardèche

FREQUENCE

- Evaluation du plan de gestion : 2 fois par an avant et après la saison estivale
- Mise à jour du plan de gestion : en fonction de l'évaluation – à minima dans 5 ans



CONTEXTE

Au sein de la Combe d'Arc s'appliquent différentes réglementations (site classé, monument historique, Natura 2000) et protection (espace naturel sensible). Ces dernières concernent principalement la mise en œuvre de travaux importants. La gestion quotidienne correspondant à de la gestion courante n'est pas impactée. Seules les règles de bonnes pratiques mentionnées dans le plan de gestion, notamment vis-à-vis de la faune/flore sont à suivre. La communication et la compréhension de ces réglementations et protection à l'ensemble des acteurs permettent de sensibiliser sur la singularité des lieux. A noter, le projet Grand Site en cours, n'apporte pas de réglementation supplémentaire au site.

OBJECTIFS

- **Faciliter la prise en compte des réglementations et protection**
- **Assurer les qualités paysagères et environnementales du site**

DOCUMENTS DE REFERENCE

- *Diagnostic du plan de gestion de la Combe d'Arc, 2024*
- *Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet, 2015*
 - *Site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / Aménagement Foncier Paysage Site / Sites classés, sites inscrits*
- *Plan d'action de la Grotte Chauvet 2018-2024*
- *Document unique de gestion site Natura 2000 et espace naturel sensible des gorges de l'Ardèche, validé en 2014*

35 COMPRENDRE LES REGLEMENTATIONS ET PROTECTION PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

SITE CLASSE DU PONT D'ARC ET SES ABORDS

Interdictions spécifiques : le classement du site implique trois interdictions systématiques : la création d'aires de camping ou de caravanning, la publicité et préenseignes, les nouvelles lignes aériennes (électriques ou téléphoniques) non enfouies.

Usages non concernés : la réglementation des sites classés ne porte pas sur les usages (activités pratiquées), mais sur les modifications de l'état ou de l'aspect du site.

Travaux dispensés d'autorisation : les interventions relevant de la gestion courante ne nécessitent pas d'autorisation : fauchage, taille de la vigne, remplacement à l'identique de clôtures ou de panneaux de signalétique

Travaux soumis à autorisation :

Autorisation préfectorale (délai max : 2 mois) pour les travaux de moindre ampleur : déclaration préalable, enfouissement de réseaux, petits aménagements.

Autorisation ministérielle (délai max : 6 à 8 mois) pour les travaux importants soumis à permis d'urbanisme : permis de construire, démolir, aménager, confortement de falaises, création de voirie, etc.

Interlocuteurs privilégiés : l'inspecteur des sites de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) accompagnent les porteurs de projet dès la conception et instruisent les demandes d'autorisation.

ACTEURS CONCERNES

A contacter le plus en amont possible du projet

DREAL AURA, inspecteur des sites et ABF → Site classé

Service de la DRAC / ABF → Périmètre Grotte Chauvet

Syndicat Gestion des Gorges de l'Ardèche → Natura 2000

Département 07 → ENS

MONUMENT HISTORIQUE ET ABORDS, GROTTA CHAUVET

Travaux en abords de monuments historiques : toute intervention à proximité d'un monument historique (ex. Grotte Chauvet) nécessite le dépôt d'une demande d'autorisation préalable auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Délais d'instruction :

- 2 mois pour les déclarations préalables
- 3 mois pour les permis de démolir et les permis de construire pour une maison individuelle
- 4 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager

NATURA 2000 ET ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Gestion durable : concilier protection, enjeux socio-économiques et sensibilisation des publics.

Référentiel : s'appuyer sur le Document d'Objectifs (DOCOB) pour orienter la gestion.

Zones sensibles : respecter les zones de quiétude et les bonnes pratiques.

Travaux : en cas de projet, évaluer les incidences Natura 2000 et contacter le SGGA.

LES FICHES ACTION DU PLAN DE GESTION DE LA COMBE D'ARC

LES ESPACES DE DECOUVERTES ET LES EQUIPEMENTS D'ACCUEILS

1. La route départementale RD290 et ses abords
2. La navette du Pont d'Arc et les arrêts navettes
3. Les espaces de stationnement
4. Les cheminements piétons
5. Accès à l'eau à destination des associations
6. L'affichage de la qualité de l'eau de l'Ardèche
7. Les espaces verts paysagers
8. Les eaux pluviales
9. Les plages du Pont d'Arc
10. Les poubelles et déchets
11. La signalétique
12. Le mobilier d'interprétation
13. Les événements
14. La relation avec les équipements d'accueil privés
15. La médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc
16. La communication autour du site de la Combe d'Arc
17. La connaissance et mesure de la fréquentation

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

18. Les prairies
19. Les pelouses sèches
20. Les boisements en libre évolution
21. Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement
23. Les ripisylves et les berges
24. Les mares
25. Les falaises et cavités
26. Les espaces agricoles
27. Les espèces exotiques envahissantes
28. Les suivis environnementaux

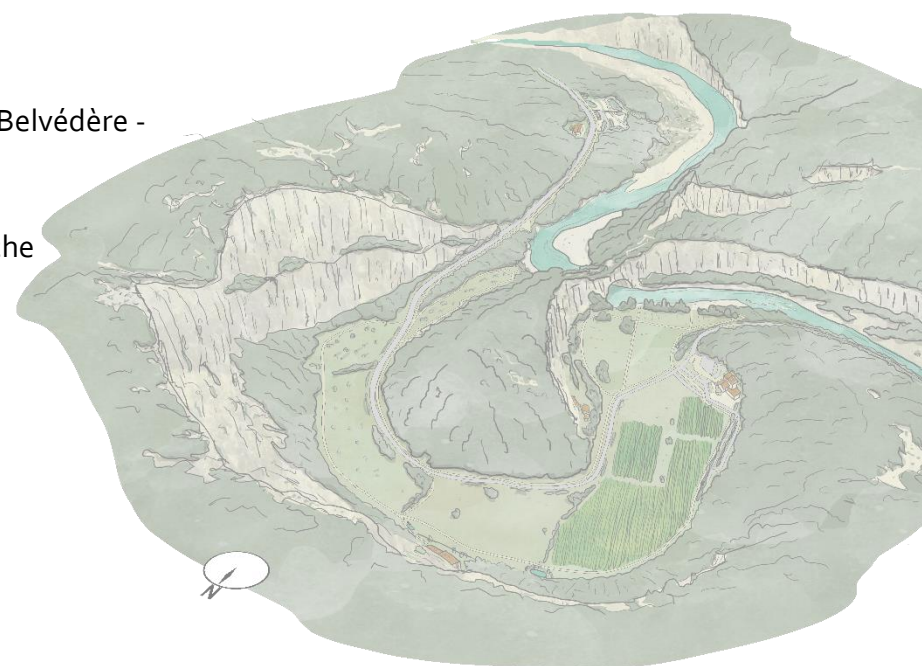
LES ESPACES BATIS

29. Les toilettes publiques
30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère - P3
31. La ferme troglodytique
32. Les constructions en pierre sèche

ANIMATION DU PLAN DE GESTION

33. Organiser la gouvernance du site
34. Évaluation et mise à jour du programme de gestion
35. Comprendre les réglementations et protections paysagères et environnementales

Les fiches action du plan de gestion de la Combe d'Arc
Calendrier des actions
Carnet d'acteurs



CALENDRIER DES ACTIONS

Consulter les fiches actions ci-dessus pour les compléments techniques et fréquences de réalisation.

LES ESPACES DE DECOUVERTES ET LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL

N° Fiche & action / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. La RD 290 et ses abords	Entretien des accotements (fréquence à adapter selon la saisonnalité)											
			Entretien marquage au sol									
2. La navette du Pont d'Arc				Mise en service de la navette								
				Entretien des quais					Entretien de la végétation			
	Bilan fréquentation											
3. Les espaces de stationnement	Entretien du mobilier et des revêtements en fonction des besoins											
									Entretien de la végétation			
4. Les cheminements piétons			Entretien revêtement					Fauchage des abords				
	Surveillance et entretien des ganivelles (1 fois par mois et tous les 5 jours en période estivale)											
5. Accès à l'eau à destination des associations	Entretien à adapter à la fréquentation et aux crues											
6. L'affichage de la qualité de l'eau de l'Ardèche							Affichage et communication					
7. Les espaces verts paysagers	Taille des arbustes				Contrôle paillage et tuteurage, arrosage si nécessaire							
8. Les eaux pluviales	Entretien courant (nettoyage des grilles 2x par an après travaux de fauchage, plus passage après des épisodes pluvieux intenses)											
	Curage en fonction de la sédimentation											
9. Les plages du Pont d'Arc						Poste de secours (installation, mise en service, démontage)						
10. Les poubelles et déchets	Ramassage des déchets à adapter à la fréquentation (en période estivale : tous les jours, 3 fois par jours, en période de vacances scolaires : tous les jours, 1 à 2 fois, en dehors : 3 fois par semaine)											
11. La signalétique	Entretien et contrôle, remplacement si besoin											
12. Le mobilier d'interprétation	Entretien et contrôle, remplacement si besoin											
13. Les évènements												

14. Relation avec les équipements privés d'accueil	<i>Se rendre disponible par téléphone et sur site selon les besoins</i>										
15. Médiation et animation sur le site de la Combe d'Arc	<i>Bilan des actions</i>										
16. Communication autour du site de la Combe d'Arc	<i>Bilan des actions et mise à jour du programme</i>										
17. Connaissance et mesure de la fréquentation	<i>Analyse des données</i>										
<i>Entretien des outils dès que nécessaire</i>											

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

N° Fiche & action / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
18. Les prairies									Fauche ou pâturage extensif				
19. Les pelouses sèches									Débroussaillage et coupe des ligneux				
20. Les boisements en libre évolution			Surveillance						Coupe si enjeu de sécurité				
21. Les fenêtres paysagères sur le Pont d'Arc									Débroussaillage et coupe des ligneux				
22. Les haies séquentielles et corridors de déplacement			Suivi						Entretien				
										Renforcement des haies par plantation			
23. Les ripisylves et les berges	Bouturage								Entretien				
24. Les mares			Surveillance et entretien										
							Curage (si besoin)						
25. Les falaises et cavités	Surveillance continue												
26. Les espaces agricoles							Fauchage						
27. Les espèces exotiques envahissantes		Chantier à réaliser en fonction des espèces (cf. fiche 27)											
28. Les suivis environnementaux			Cf. fiche28 pour les détails par suivi										

LES ESPACES BATIS

N° Fiche & action / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
29. Les toilettes publiques	Entretien courant 2j/7										Entretien courant 2j/7	
					Entretien courant 3j/7				Entretien courant 3j/7			
							Entretien courant 7j/7					
30. Le local au parking Pont d'Arc Belvédère -P3		Curage évacuation					Curage évacuation				Curage évacuation	
										Désherbage annuel de la toiture		
31. La ferme troglodytique	Mise en sécurité du site dans l'attente d'un programme de valorisation											
32. Les constructions en pierre sèche	Entretien de la végétation autour des ouvrages											

ANIMATION DU PLAN DE GESTION

N° Fiche & action / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
33. Organiser la gouvernance du site	<i>Bilan de la gouvernance</i>											
32. Évaluation et mise à jour du programme de gestion												

CARNET D'ACTEURS

De nombreux acteurs sont impliqués au cœur de la Combe d'Arc, ci-après les principaux acteurs et contacts. Ces acteurs ont été rencontrés pour l'élaboration du plan de gestion.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

- **Aurélien PFUND**, Inspecteur des sites de l'Ardèche, aurelien.pfund@developpement-durable.gouv.fr, 04 26 28 64 00 - 07 62 72 88 65

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Conservation de la grotte Chauvet

- **Paulo RODRIGUES**, paulo.rodrigues@culture.gouv.fr, 06 80 16 11 24

Département de l'Ardèche

- **Matthieu SALEL**, Vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme, msalel@ardeche.fr
- **Fabrice DUFFAUD**, Chef de service Valorisation des Sites et Patrimoines naturels, fduffaud@ardeche.fr, 04 75 66 75 40 - 06 45 57 85 04
- **Carine HOPP**, Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles, chopp@ardeche.fr, 04 75 66 75 77 - 06 37 93 59 34
- **Anthony BAZIN**, Chargé de mission paysage, abazin@ardeche.fr

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

- **Luc PICHON**, Président CCGA, luc.pichon@wanadoo.fr
- **Yael HOCQUARD BASINET**, Directrice Pôle Technique, yael.hocquard-basinet@cc-gorgesardeche.fr, 07 56 24 09 25
- **Alexandre MAYRAS**, Responsable des Espaces Naturels, Chargée de mission mobilité, alexandre.mayras@cc-gorgesardeche.fr, 06 02 44 83 81
- **Emmanuel BUIS**, Directeur Général des Services, emmanuel.buis@cc-gorgesardeche.fr
- **Vincent ORCEL**, SPL Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc, Directeur, vincent.orcel@gorges-ardeche-pontdarc.fr, 06 81 01 48 58

Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche

- **Pascal BONNETAIN**, Président, pbonnetain@orange.fr
- **Franck CAZIN**, Directeur, f.cazin@gorgesdelardeche.fr, 04 75 98 61 35 - 06 24 22 27 76 59
- **Claire MASQUELIER**, Chargée de mission projet Grand Site de France Gorges de l'Ardèche, c.masquelier@gorgesdelardeche.fr, 04 75 98 77 31 - 07 56 24 72 31

Commune de Vallon Pont d'Arc

- **Guy MASSOT**, Maire, guy.massot@mairie-vallon.com, 04 75 88 02 06
- **Delphine CHARLES**, Directrice des Services Techniques, rst@mairie-vallon.com, 06 02 16 30 19

Associations

- Raid Nature du Pont d'Arc
- Vallon Plein Air canoë kayak
- L'Association des Habitants, Commerçants, Propriétaires, ayants-droits et usagers du Pont-d'Arc (AHCP)

Acteurs privés

- **Céline et Xavier DONADIO**, Propriétaires de l'auberge du Pont d'Arc, 06 07 87 66 99
- **Corinne et Romain HELLY**, Propriétaires des vignes, du Silex, des lodges, 06 71 62 77 05

PLAN DE GESTION DE LA COMBE D'ARC

Organiser l'accueil, la préservation,
l'entretien et la valorisation du cœur de site
classé du Pont d'Arc et ses abords

DECEMBRE 2025

